

STRATEGIE PATRIMOINE NATUREL

STRATEGIE ET PLAN D' ACTIONS

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le



ID : 064-246401756-20241205-D_2024_1202_17-DE

CAUBET S., GARNIER M., BOUET N & VIGNAU A, 2024. Stratégie et plan d'actions en faveur de la trame verte et bleue et du patrimoine naturel de la Communauté de communes du Pays de Nay. CCPN & CEN NA

GLOSSAIRE

Pour des raisons de lisibilité, de nombreux sigles sont utilisés dans le document, ceci afin d'éviter de surcharger le texte avec des noms redondants. Ces acronymes sont listés et nommés ci-après.

ABDEA : Association Béarnaise de Développement de l'Emploi Agricole

AEAG : Agence de l'Eau Adour-Garonne

AFAC : Association Française Arbres Champêtres et Agroforesterie

APPMA : Association pour la pêche et la protection du Milieu Aquatique

ARS : Agencé Régional de Santé

BRCE : Bail rural à clauses environnementales

BRF : Bois raméal fragmenté

CA64 : Chambre d'agriculture du 64

CAUE : Conseil Architecture Urbanisme environnement

CBN PMP : Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées

CCPN : Communauté de communes de Pays de Nay

CD64 : Conseil Départemental du 64

CEN NA : Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine

CEREMA : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

CIVAM : Centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural

CLS : Contrat Local de Santé

CPIE : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement

CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière

CUMA : Coopérative d'utilisation des matériels agricoles

DDTM : Direction Départementale de la Terre et de la Mer

DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

EBC : Espace Boisé Classé

FDC 64 : Fédération de Chasse du 64

GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

IAE : Infrastructures agro-écologiques

MAEc : Mesures agro-environnementales et Climatiques

PAEc : Projets-agro-environnementaux et climatiques

PFB : Plan Forêt-Bois

PPG : Programme pluriannuel de gestion des milieux aquatiques

ONF : Office National des Forêts

PAPI : Programme d'actions de prévention des inondations

PCAET : Plan climat-air-énergie territorial

PLR : Plan local de randonnée

PLU : Plan local d'urbanisme

POCTEFA : Programme de coopération territoriale Espagne-France-Andorre

RPG : Registre parcellaire graphique

SAFER : société d'aménagement foncier et d'établissement rural

S(D)AGE : Schéma (directeur) d'aménagement et de gestion des eaux

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

SMGP : Syndicat Mixte du Gave de Pau

SNB : Stratégie Nationale biodiversité

SRADDET : Schéma Régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

TVB : Trame verte et bleue

- SOMMAIRE -

Partie 1 - Démarche territoriale	1
I - Introduction	2
A- Contexte	2
B- Les politiques au niveau national	2
C- La Trame Verte et Bleue	2
D- Implication de la CCPN	2
II – Le Diagnostic TVB : base du projet sur le territoire	3
A- Rappel des éléments principaux	3
B - Rappel du diagnostic TVB	5
Partie 2 - Stratégie et Plan d’actions territorial	15
I – La Trame Verte et Bleue, un outil de référence sur le territoire	16
A – D’une approche régionale à une approche locale	16
B – La Trame Verte et Bleue au service du développement territorial	17
C – Un outil pris en main par les acteurs locaux et du grand public	17
II – Orientations stratégiques de la Trame Verte et Bleue sur le territoire de la CCPN	21
A – Objectifs principaux	21
B – Axes stratégiques	21
III – Plan d’actions	22
A – Présentation et sommaire des fiches	22
B – Fiches actions	24
Conclusion	55
Annexes	57

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le



ID : 064-246401756-20241205-D_2024_1202_17-DE

PARTIE 1

DEMARCHE TERRITORIALE

I - INTRODUCTION

A- CONTEXTE

Le changement climatique est présent, l'atmosphère se réchauffe et l'impact des activités humaines n'est pas à négliger. Il convient maintenant d'essayer de s'adapter aux premiers effets du changement climatique et de ralentir sa progression. La biodiversité subit de plein fouet ces effets ; richesse écologique inestimable et support d'un cadre de vie de qualité, elle se doit d'être préservée à toutes les échelles.

B- LES POLITIQUES AU NIVEAU NATIONAL

Au niveau national des politiques sont donc établies afin de protéger et restaurer la biodiversité, la Trame Verte et Bleue constitue l'une d'entre elles. C'est une démarche initiée lors du Grenelle de l'environnement, la loi Grenelle 1 du 3 août 2009 instaure la création de la Trame Verte et Bleue (TVB) et la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 prévoit les orientations nationales sur la « préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ». En 2015, la loi NOTRe confie aux régions l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) qui regroupe les schémas préexistants concernant l'environnement et qui contient un volet sur la protection et la restauration de la biodiversité. Enfin la loi du 8 août 2016 apporte de nouvelles possibilités d'action en faveur de la Trame Verte et Bleue.

C- LA TRAME VERTE ET BLEUE

La Trame Verte et Bleue (TVB) vise donc à assurer la continuité écologique des territoires, c'est un ensemble de réservoirs de biodiversité reliés entre eux par des corridors écologiques, ce, afin que les espèces puissent réaliser l'entièreté de leur cycle de vie en toute sécurité. Elle correspond à la nécessité de vision globale, une vision en système où tout s'entremêle, des liens forts d'interdépendance sont présents entre les espaces naturels remarquables et les autres plus ordinaires mais tout aussi indispensables à la vie. La Trame Verte et Bleue n'est pas figée dans le temps et n'a pas de frontière, l'assemblage des réservoirs écologiques, des corridors, des parcs naturels, des mesures de protection telles Natura 2000 forment le maillage écologique du territoire.

D- IMPLICATION DE LA CCPN

La Communauté de Communes du pays de Nay (CCPN) possède la compétence optionnelle de « Protection et mise en valeur de l'environnement » (art. L 111-2 du code des collectivités). C'est dans le cadre de cette compétence que la Trame Verte et Bleue va être mise en place sur le territoire. Son engagement en faveur d'un PCAET adopté fin 2023, et d'un SCOT en cours de modification confère un rôle important à la Trame Verte et Bleue puisque la biodiversité constitue un des axes de ces projets.

Le projet Trame Verte et Bleue sur le territoire est d'ores et déjà amorcé et la collectivité a missionné le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN NA) pour initier cette démarche.

II – LE DIAGNOSTIC TVB : BASE DU PROJET SUR LE TERRITOIRE

A- RAPPEL DES ELEMENTS PRINCIPAUX

1. Le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN NA)

Le CEN NA est une association à but non lucratif, soutenue par l'État, les collectivités territoriales et des partenaires privés. Elle a pour mission la gestion, la protection, la valorisation et la connaissance des espaces naturels. Elle possède aussi un rôle d'accompagnateur et d'animateur auprès des collectivités.

Le CEN NA intervient peu sur le territoire de la CCPN, aucun site en gestion conservatoire n'est pour l'heure en cours. Il intervient en revanche en assistance sur des zones humides des communes par le biais de la cellule d'assistance technique pour les zones humides. Il anime également pour la DREAL Nouvelle-Aquitaine des déclinaisons locales de Plans Nationaux d'Actions en faveur d'espèces menacées (chiroptères, lépidoptères rhopalocères, pollinisateurs) qui permettent l'augmentation de la connaissance sur ces groupes taxonomiques puis la contractualisation d'un réseau de sites.

Pour ce qui est de la Trame Verte et Bleue, la CCPN a répondu à un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé par la Région Nouvelle-Aquitaine en 2020 ; une convention cadre (2021-2024) a été signée avec le CEN NA en date du 28/09/2020, qui confère au conservatoire un rôle d'accompagnateur et lui confie le soin de réaliser le diagnostic du territoire. Ce diagnostic comprenant la trame écologique du territoire a été livré début 2022.

2. Méthode

La Trame Verte et Bleue est constituée de réservoirs de biodiversité et corridors écologiques et ces deux éléments ensemble forment la trame écologique. Afin de constituer cette trame, un état des lieux des connaissances ainsi que des inventaires de biodiversité sur différents types de milieux ont été réalisés.

Les méthodes d'identification adaptées à chaque milieu sont les suivantes :

- Zones humides : Stratégie d'échantillonnage sur le territoire par une pré-localisation par photos aériennes, données géologiques et historiques pour définir la campagne d'inventaire. Les zones humides ont été caractérisées par leur végétation.
- Prairies naturelles de fauche : Stratégie d'échantillonnage par le Registre Parcellaire Graphique (RPG) et ciblée sur la catégorie « prairies permanentes ». Détermination par leur végétation lors d'une campagne d'inventaire de terrain.
- Pelouses sèches : Stratégie d'échantillonnage sur le territoire par des données géologiques, par RPG puis par photos aériennes. Une campagne d'inventaire de terrain par leur végétation a permis de les identifier.
- Landes : Stratégie d'échantillonnage par RPG, référentiel néo-aquitain d'occupation du sol (OCS Pigma) et par photos aériennes. Une campagne de terrain permet de confirmer au regard de leur végétation.

- **Forêts présumées anciennes** : Travail cartographique à partir des cartes de Cassini (1750) et de l'Etat-Major (1850) permet d'identifier la continuité de l'état boisé des forêts actuelles et de repérer les boisements présents depuis au moins 170 ans.

La fonctionnalité de chacune des trames écologiques est ensuite évaluée au regard de la capacité de déplacement d'une espèce animale propre à chacun de ces milieux. C'est une méthode préconisée dans le cadre de l'étude des continuités écologiques qui permet de mettre en évidence des continuités potentielles par traitement cartographique.

Elle consiste à la construction d'une zone tampon autour de chacun des réservoirs de biodiversité identifiés (cf. Figure ci-dessous). Cette dilatation permet de regrouper des éléments d'une même sous-trame écologique qui étaient initialement séparés en agrégats.

Chacun de ces agrégats correspond à des zones potentiellement connectées. Les agrégats vont alors permettre d'identifier des « sites écologiques » à préserver. La continuité ainsi dessinée permettra de visualiser les sous-trames écologiques existantes ainsi que les zones de rupture et les secteurs isolés.

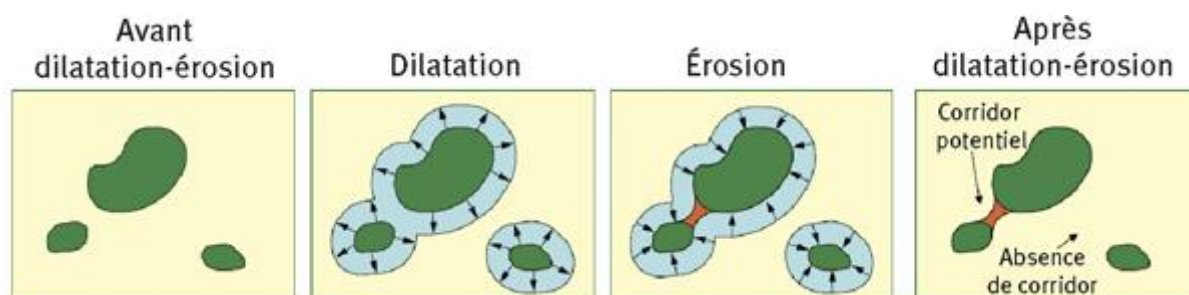


Figure 1 : Principe de la dilatation-érosion pour évaluer la fonctionnalité écologique

La largeur de la zone tampon sert à modéliser la longueur maximale des corridors à rechercher. Ce paramètre est estimé à partir de la capacité de dispersion des espèces cibles. Dans le cas de la présente étude le choix des espèces cibles s'est porté sur :

- Le Lézard vivipare (*Zootoca vivipara* Lichtenstein 1823) pour la sous-trame « zones humides » ;
- L'Azuré du serpolet (*Phengaris arion* Linnaeus, 1758) pour la sous-trame « pelouses » ;
- Le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia* Rottemburg, 1775) pour la sous-trame « prairies naturelles de fauche et landes sèches » ;
- La Salamandre (*Salamandra salamandra* Linnaeus, 1758) pour la sous-trame « forêt ».

Le choix de ces espèces a été conditionné par leurs :

- Présence dans la liste d'espèces de la cohérence nationale TVB ;
- Écologie dépendante de chacun des milieux visés par les sous-trames écologiques ;
- Présence dans les milieux visés respectifs au sein du département et plus précisément des données d'observations au sein du territoire d'étude (Kollect, Base de données du CEN Nouvelle-Aquitaine et Faune Aquitaine base de données de la LPO) ;
- L'existence d'études suffisantes concernant leurs traits biologiques.

Au regard de la littérature, la distance maximale des espèces cibles retenues pour modéliser les réseaux écologiques sont de :

- Lézard vivipare : 350 m (zones humides) ;
- Azuré du Serpolet : 300 m (pelouses sèches) ;
- Damier de la Succise : 500 m (prairies naturelles et landes sèches) ;
- Salamandre : 300 m (forêts).

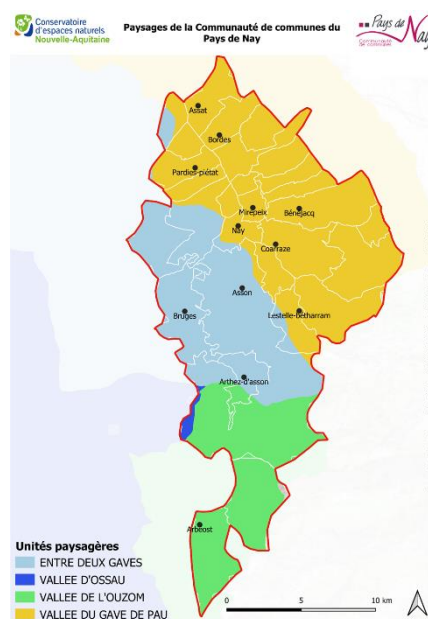
B - RAPPEL DU DIAGNOSTIC TVB

1. Les paysages de la CCPN

Le paysage de la CCPN se décompose en trois parties, qui correspondent au façonnage du territoire par les activités et les reliefs entre plaines, coteaux, vallées et montagne.

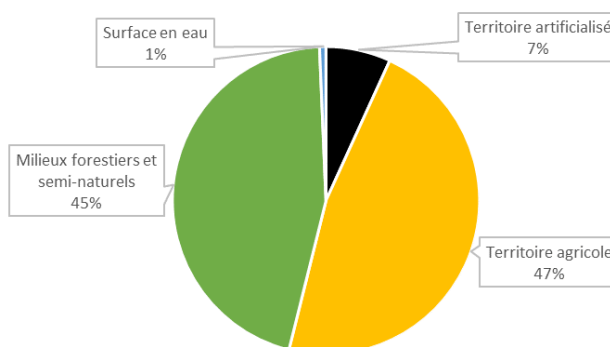
Le diagnostic a permis d'identifier la **vallée du Gave de Pau** dominée par une activité agricole, l'**entre-deux-gaves** comprenant la zone entre le Gave de Pau et le Gave d'Oloron et composée de milieux semi-naturels et de pâturage et enfin la **vallée de l'Ouzom** marquant la transition entre la plaine et la montagne présentant un paysage abrupt dominé par la forêt sur ses pentes et des milieux agro-pastoraux en hauteur.

La CCPN a établi une charte architecturale et paysagère et mis en place un Plan Paysages depuis 2013 (projet lauréat de l'appel à projet national).

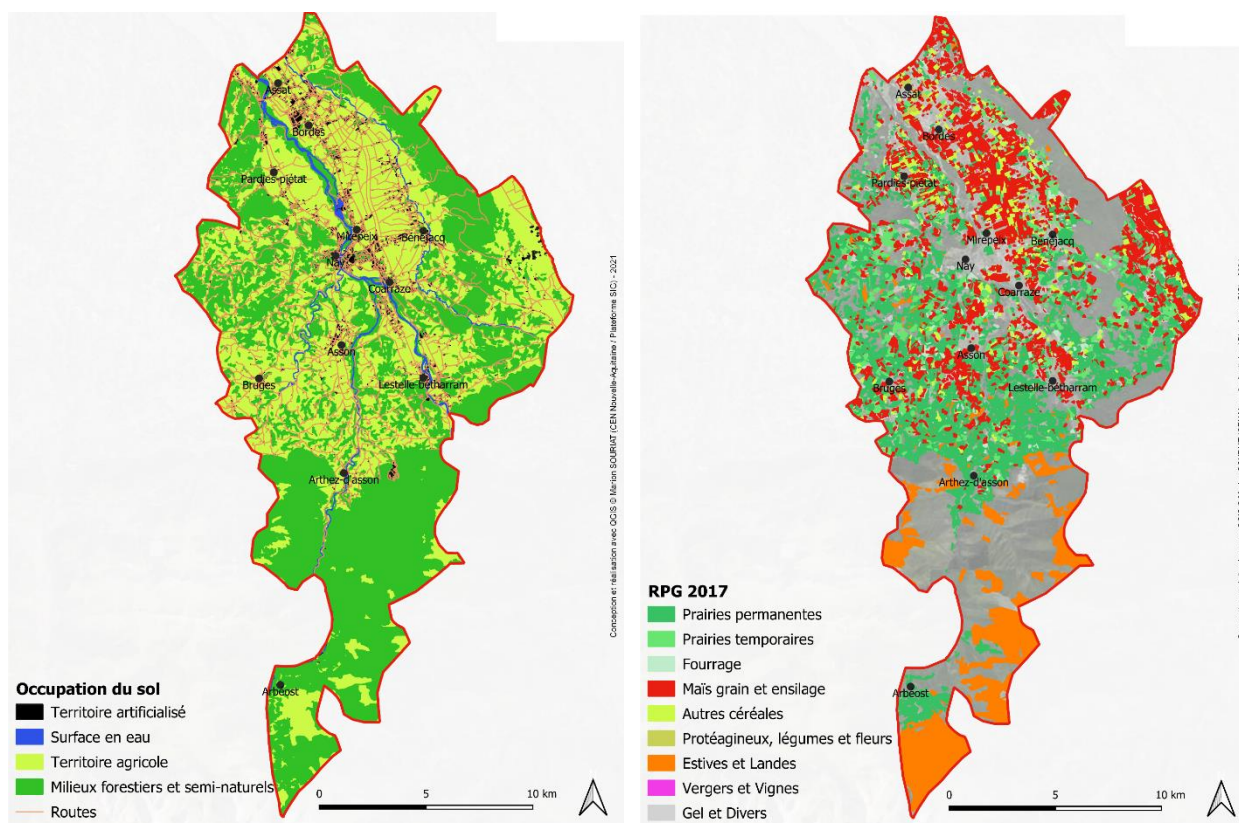


2. L'occupation du sol

L'agriculture et la forêt constituent la part majoritaire (92%) du territoire de la CCPN. Ce sont les éléments structurants du paysage. Les milieux urbanisés sont principalement présents le long du Gave de Pau dans sa vallée alluviale. L'habitat est majoritairement rural, avec quelques villages groupés ou diffus, des maisons et des fermes isolées.

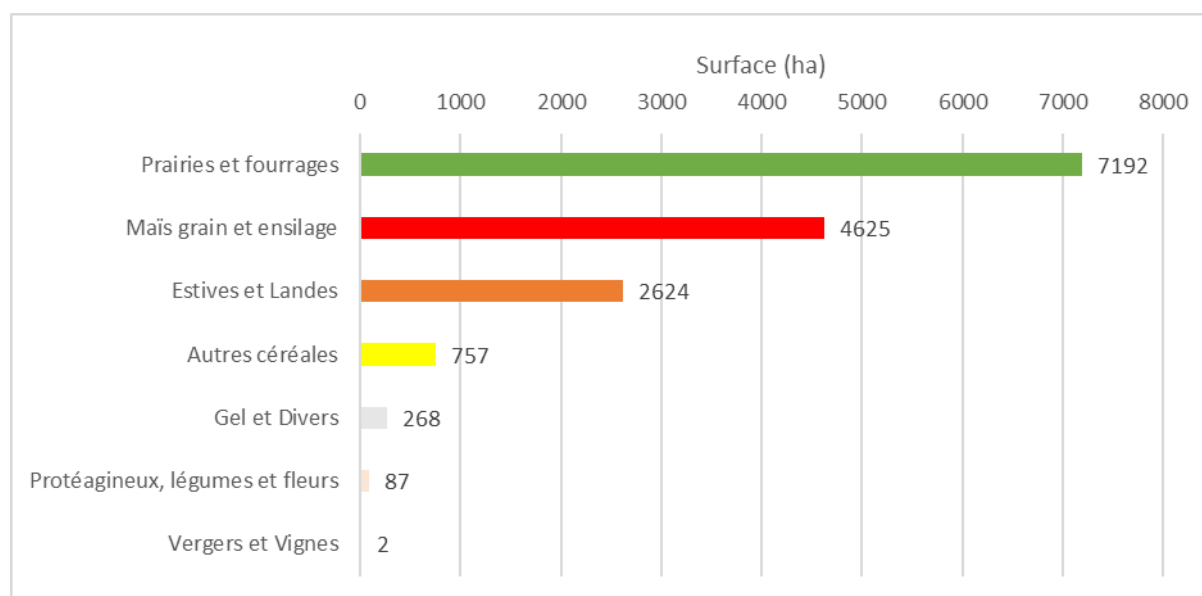


La trajectoire d'utilisation des sols est à dominante pastorale. Les prairies et fourrages représentent 46% de la SAU, sans compter les pâturages d'estives et les landes qui amènerai à 62% de la surface du territoire en espace agro-pastoral. Le second élément structurant est la culture céréalière avec 30% de la surface SAU. La vallée alluviale fertile du Gave de Pau (sol alluvionnaire) et le contexte climatique planitiaire océanique explique la vocation de la pratique de la maïsiculture intensive.



a – Cartographie de l'occupation des sols

b – Cartographie des surfaces agricoles
 (Source : RPG 2017)

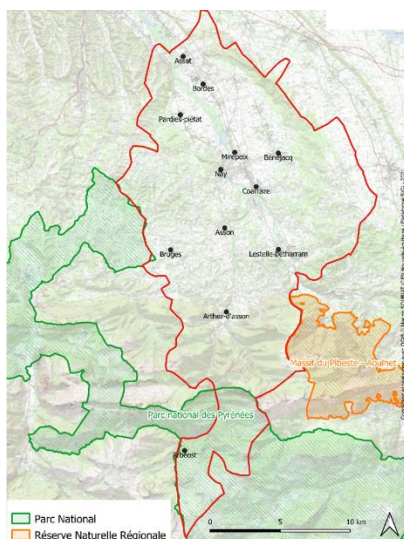


c – Type de surfaces déclarées à la PAC
 (Source : RPG 2017)

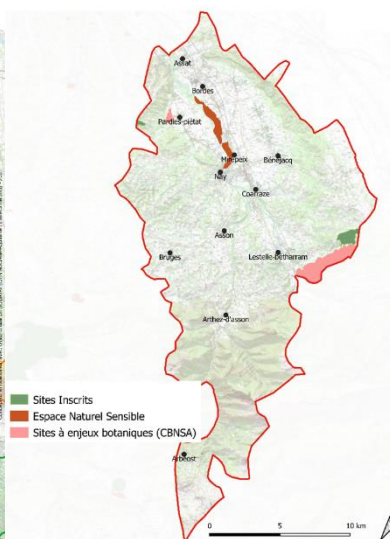
Figure 2 : Occupation des sols de la CCPN

3. Zones d'intérêt écologique

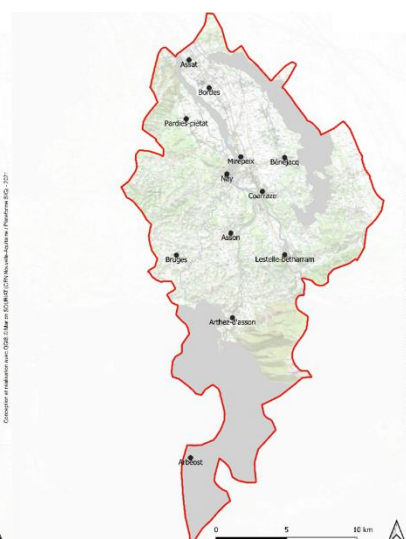
Les enjeux environnementaux sont nombreux sur le territoire et des mesures de conservation ou de protection sont déjà établies ; la Trame Verte et Bleue constitue le lien entre ces différents programmes, elle ne se superpose pas à ce qui est déjà en place, mais vient compléter et donner de la cohérence à l'ensemble des initiatives.



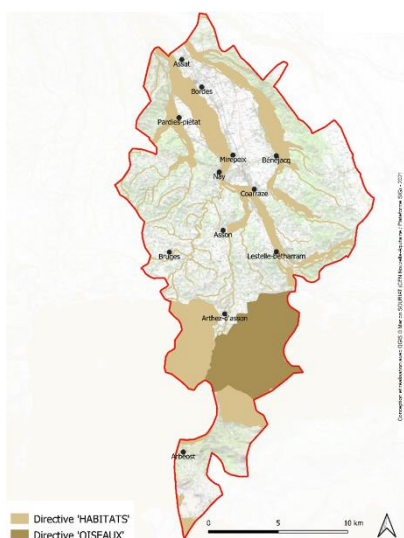
a – Parc National des Pyrénées



b – ENS et Sites d'enjeux



c – ZNIEFF de type 1 et 2



d – Natura 2000

Figure 3 : Zones d'intérêt écologique de la CCPN (Parc National, Réserve Naturelle Régionale, Espaces Naturels Sensibles, Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique, Directives Habitats et Oiseaux Natura 2000, Sites inscrits, Site à enjeux botaniques)

Au sein de la CCPN, de nombreux sites sont intégrés dans ces réseaux et représentent un atout écologique majeur pour la diversité biologique et les paysages du territoire.

TYPE DE ZONE	INTITULE	IDENTIFIANT	SUPERFICIE TOTALE	COMMUNES CONCERNEES
PN	Parc national des Pyrénées	FR3400003	136 000 ha	Arbéost, Ferrières (adhésion)
RNR	Massif du Pibeste - Aoulhet	RNR241 FR9300101	5 110 ha	Arthez-d'-Asson
ZNIEFF de type I	Saligues amont du Gave de Pau Pelouses, Landes et Boisements du Pic Merdanson et du Pic Mondragon Massif montagneux entre Argelès-Gazost et l'Ouzom Soulanes et crêtes des massifs du Granquet, Estibette et Pibeste Versant est du Gabizos	720010807 720030067 730011444 730011457 730011627	16 917,5 ha	Ferrières, Arthez-d'-Asson, Arros-de-Nay, Mirepeix, Bourdettes, Baudreix, Saint-Abit, Pardies-Piétat, Boeil-Bézins, Bordes, Baliros, Narcastet, Assat, Boeil-Bézing
ZNIEFF de type II	Bassins versants amont de l'Ouzom (rive gauche) et du Béze Bois de Bénégacq, Bordères, Boeil et Bordes Réseau hydrographique du Gave de Pau et ses annexes hydrauliques Massifs calcaires de l'Estibète, du Granquet et du Pibeste, forêt de Très Crouts, vallée du Bergons et crêtes Val d'Azun et haute vallée du Gave de Cauterets	720008891 720009379 720012970 730011454 730011624	68 070 ha	Ferrières, Arthez-d'-Asson, Arros-de-Nay, Mirepeix, Bourdettes, Baudreix, Saint-Abit, Pardies-Piétat, Boeil-Bézins, Bordes, Baliros, Narcastet, Assat, Boeil-Bézing, Arbéost, Saint-Vincent, Coarraze, Bénégacq, Bordères, Lagos, Beuste, Anglais
Site Natura 2000	DO - Pics de l'Estibet et de Mondragon DH - Massif du Moule de Jaout DH - Gave de Pau DH - Granquet-Pibeste et Soum d'Ech	FR7212009 FR7200742 FR7200781 FR7300920	36 719 ha	Toutes
ENS	Bois hygrophile de Boeil-Bezin Saulaie de Baudreix-Mirepeix	85 18	88 ha 108 ha	Baudreix, Boeil-Bezing, Bordes, Mirepeix
Sites à enjeux botaniques (CBNSA)	Forêt communale indivise de Montaut-Saint-Pé-de-Bigorre Bois frais du Bédar	/	416 ha 32 ha	Montaut Pardies-Piétat
Sites inscrits	Chapelle de Piétat et ses abords Site du Mourle	SIN0000387 SIN0000424	16,5 ha 124 ha	Pardies-Piétat Montaut
Sites classés				

Tableau 1 : Sites de la CCPPN appartenant à des réseaux de connaissance et de protection

4. La Trame verte et bleue

Le diagnostic de la trame verte et bleue a permis d'identifier 4 sous-trames écologiques et des réseaux hydrographiques à enjeux : la sous-trame zones humides, la sous-trame forêts anciennes, la sous-trame prairies naturelles et pelouses sèches et la sous-trame landes sèches.

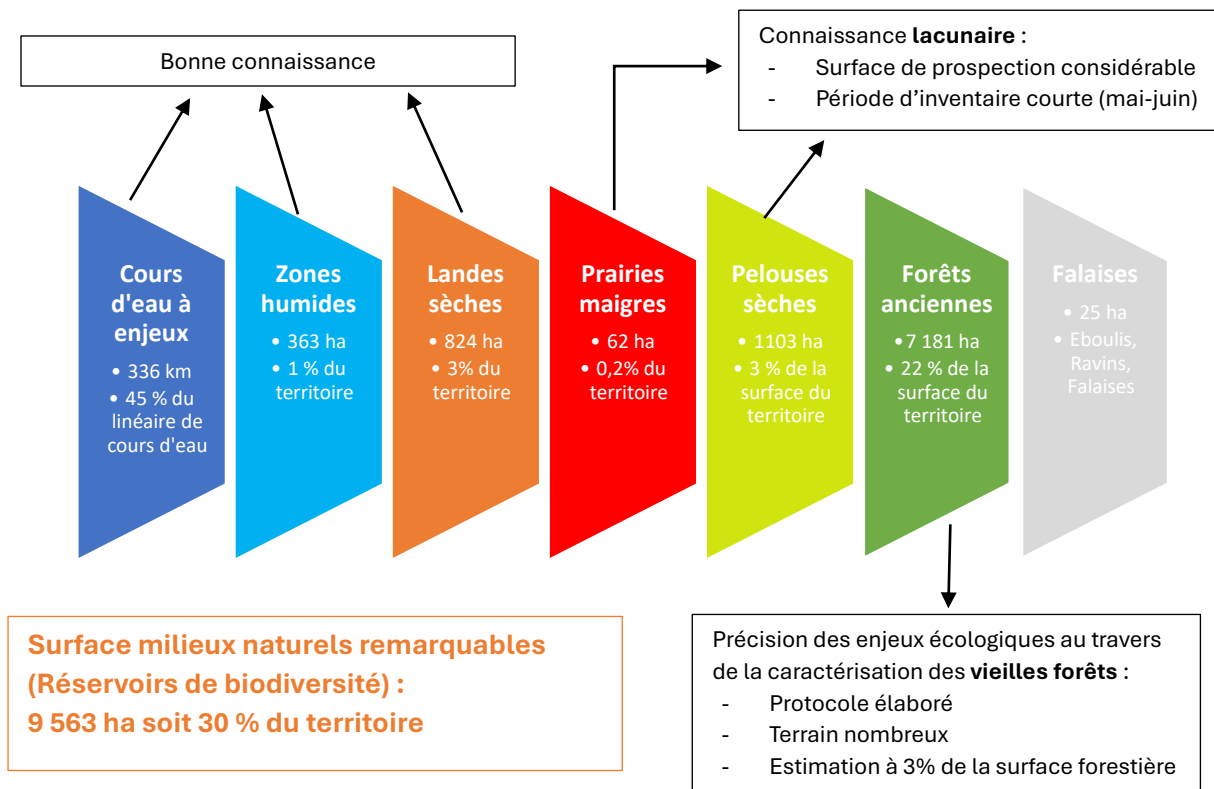


Figure 4 : Diagnostic des milieux naturels remarquables

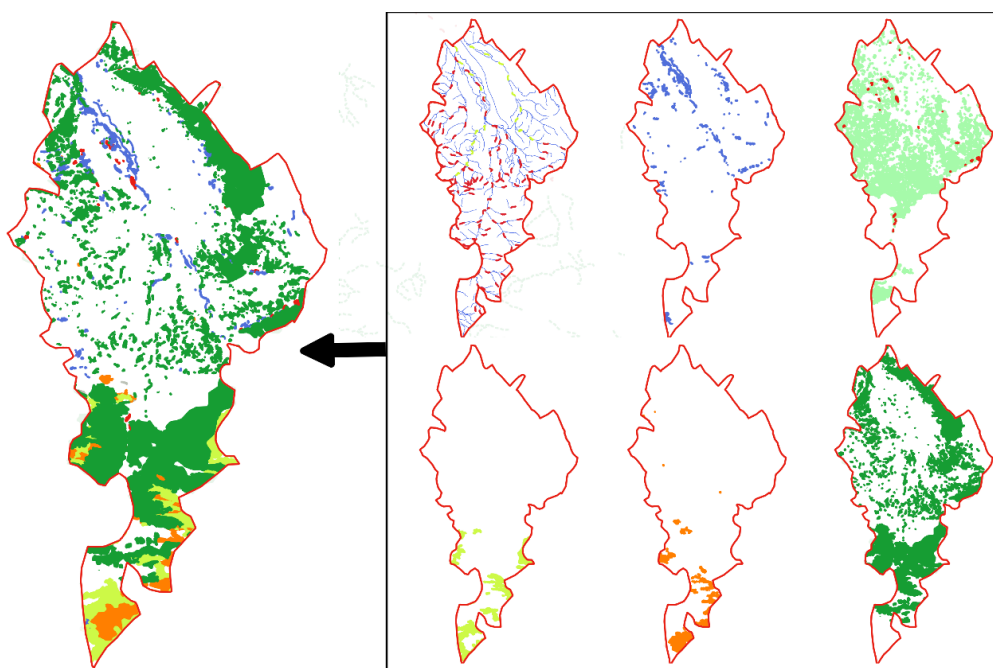


Figure 5 : Réservoirs de biodiversité des trames écologiques de la CCPN



Cours d'eau (le Lagon)
 © M. Souriat



Zone humide (Boeil-Bezing)
 © M. Souriat



Prairie de fauche (Bruges)
 © S. Caubet



Pelouse acide à Nard raide
 © Nature Midi-Pyrénées



Lande sèche (Hors CCPN)
 © S. Caubet

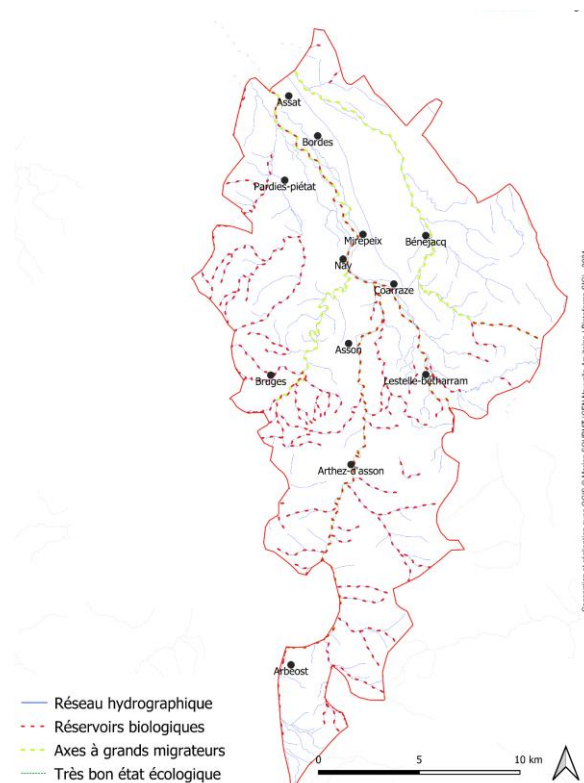


Forêt ancienne (Angais)
 © S. Caubet

Figure 6 : Illustration des sous-trames écologiques présentes sur la CCPN

Les cours d'eau

La CCPON est constitué de 745km de cours d'eau dont 336 km (soit 45% du chevelu) présente un enjeu spécifique pour la biodiversité et la qualité de la ressource en eau. Il y a les axes à grands migrateurs amphihalins (Anguille, Saumon, Truite de mer, Truite de rivière et Lamproie marine) qui sont localisés sur le Gave de Pau, l'Ouzom, Le Béz et le Lagon. Les ruisseaux de piémont, pour la plupart des affluents rive gauche du Gave de Pau (Luz, Béz amont, Ouzom et affluents) et certains en rive droite (affluents du Lagon), sont identifiés comme réservoirs biologiques. Ils abritent des espèces caractéristiques d'un bon état écologique tel la Truite fario, le Chabot du Béarn, le Vairon basque ou encore l'Ecrevisse à pattes blanches. En termes de continuité écologique, de nombreux obstacle sont identifiés sur les cours d'eau dont un grand nombre (sur le lit mineur du Gave de Pau) sont équipés de dispositifs de franchissement.

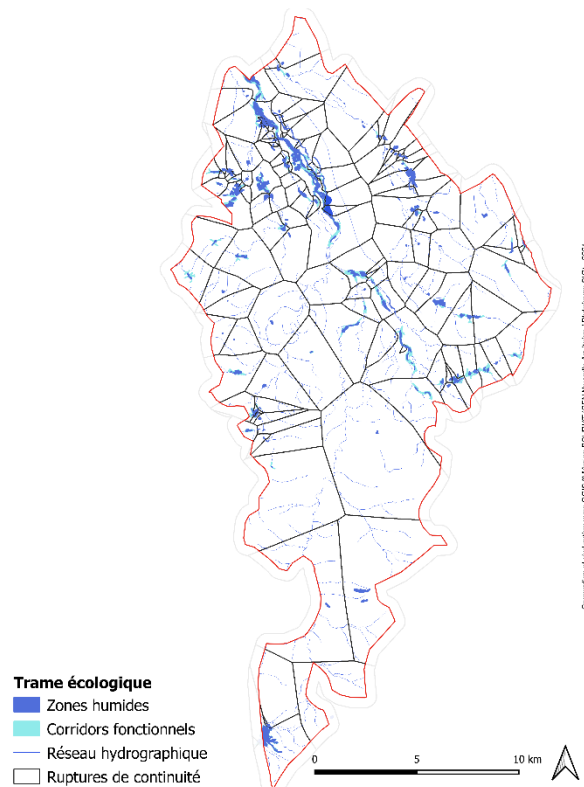


Carte 1 : Réservoirs de biodiversité des milieux aquatiques

Les zones humides

Les zones humides, au nombre de 406, représentent 363 ha (soit 12% de la surface du territoire). Elles sont principalement liées aux réseaux hydrographiques très denses, et plus particulièrement au Gave de Pau dont les saligues revêtent une importante surface. Les forêts rivulaires humides sont également présentes par ailleurs (Gest, Luz, Houga et Mouscle). Il existe un important complexe de prairies humides (161 ha) qui en constitue le milieu naturel humide dominant. On les retrouve plus sur l'ouest (Pardies-Piétat, Saint-Abit) mais aussi à l'est (Lagos, Montaut). A noter l'existence de quelques herbiers d'eau de surface ça et là mettant en évidence l'importance de la préservation des ressources en eaux.

La répartition des zones humides au sein du territoire n'est pas homogène. Il existe un morcellement qui altère la fonctionnalité de la trame écologique. Les zones humides des parties vallonnées et rivulaires sont connectées via les réseaux hydrographiques. En zone de piémont la fragmentation est plus importante et résulte d'une destruction de ces milieux.



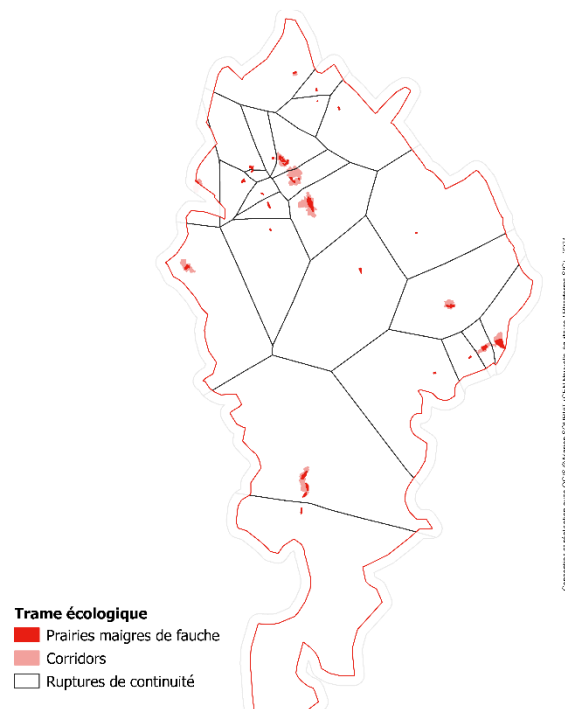
Carte 2 : Fonctionnalité de la trame écologique "zones humides"

Les prairies maigres de fauche

350 prairies naturelles pour 521 ha ont été observés, parmi lesquelles 38 prairies pour une surface totale de 62 ha sont considérées comme des prairies maigres de fauche. Un habitat naturel remarquable et en très forte régression.

En zone de piémont, ces espaces se concentrent dans les secteurs bocagers bien conservés en contexte de plaine alluviale. A noter la forte concentration de prairies maigres de fauche où l'élevage bovin est encore très représenté (Pardies-Piétat, Saint-Abit, Montaut et vallée connexes).

Ces milieux sont très fortement fragmentés sur le territoire. Mais cette conclusion ne reflète pas la réalité car il s'agit d'un milieu insuffisamment prospecté.



Carte 3 : Fonctionnalité de la trame écologique "prairies maigres de fauche"

Les pelouses sèches

Elles sont uniquement observées sur les communes de montagne (Arthez-d'Asson, Ferrières et Arbéost) et recouvrent 1 108 ha (3% de la surface du territoire). Elles sont de deux types : les pelouses acides installées sur des dépôts alluviaux (silice) et les pelouses basiques installées sur une roche calcaire.

Les pelouses sèches, en raison de leur répartition très disparate, explique une certaine fragmentation. Néanmoins, il existe une relative bonne connectivité de ces milieux. Un inventaire plus poussé serait à réaliser, notamment pour les plus petites pelouses relictuelles qui pourraient y avoir en zone de piémont.

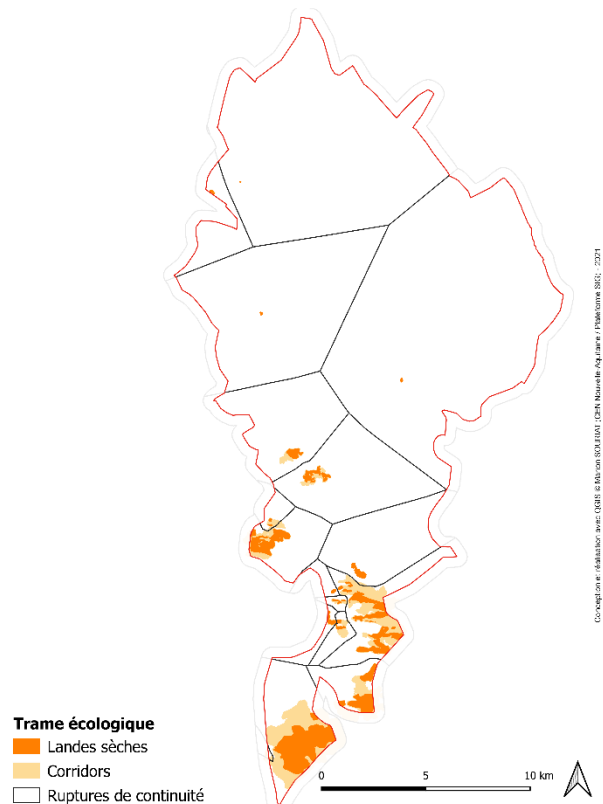


Carte 4 : Fonctionnalité de la trame écologique des pelouses sèches

Les landes sèches

Ces reliques d'un paysage passé ont été identifiées principalement en contexte montagnard (Arthez-d'Asson, Ferrières, Arbéost) et représente 824 ha (3% du territoire). A noter que seules 5 landes sèches (4,8 ha) sont connues en piémont. Cette surface est sous-estimée et des inventaires de landes relictuelles de faible surface mériteraient d'être menés. Traditionnellement utilisé pour du paillage, leur abandon est très fortement marqué sur le territoire avec l'observation du développement de ligneux, ronces et fougères.

Leur distribution fragmentée influe fortement sur la fonctionnalité de la trame écologique.



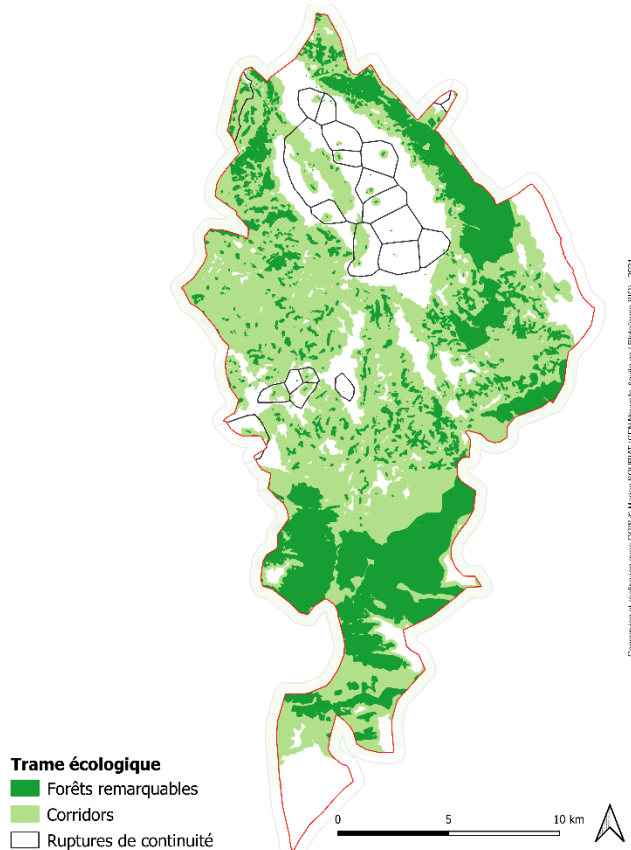
Carte 5 : Fonctionnalité de la trame écologique des landes

Les forêts anciennes

Le milieu forestier a quasiment doublé (x1,9) de surface en 170 ans. Parmi les forêts actuelles, 7 181 ha de forêt (soit 57% de la surface forestière) était déjà présent sous les cartes d'Etat-Major en 1850.

Parmi les massifs forestiers actuels anciens il y a le Bois de Bénégacq sur les coteaux du chemin d'Henri IV ; les forêts communales de Montaut et Saint-Pé-de-Bigorre, Bois de Monbula sur la commune d'Arthez-d-Asson ou encore le Bois de Nazet et le Bois du Sarrat de Grum à Arbéost.

La fonctionnalité de la trame est très bonne puisque des corridors écologiques (forêts, récentes, bosquets, haies) permettent de connecter quasiment toutes les forêts anciennes. Au-delà de la présence de grand massif forestier, la présence d'infrastructures agroécologiques, en forte régression depuis quelques décennies, jouent un rôle central pour la fonctionnalité de la trame écologique forestière. Seule la plaine alluviale autour du Gave de Pau à vocation de culture abrite peu de forêts et constitue une rupture de continuité sur le territoire.



Carte 6 : Fonctionnalité de la trame écologique des forêts anciennes et remarquables

5 – Fonctionnalité de la trame écologique

La surface de l'ensemble des réservoirs de biodiversité est de 9 563 ha soit 30% du territoire. Quatre grands ensembles représentent la diversité des terroirs du Pays de Nay :

- La plaine de Nay : grande vallée axiale alluviale du Gave de Pau avec de larges terrasses,
- Le piémont et les coteaux, à l'ouest de la vallée de Nay et au sud de Nay avant le front pyrénéen,
- Les coteaux du chemin Henri IV, à l'est de la Plaine de Nay, développés à partir du plateau de Ger, fortement boisés,

- La montagne avec les premiers chaînons pyrénéens haut en altitude sur les Hautes-Pyrénées, Il existe une forte disparité entre le piémont et la montagne. La montagne abrite tous les types d'habitats dont les éléments remarquables forestiers, de landes et de pelouses sont majoritaires. En piémont, les plaines alluviales s'élargissent et accueillent des cours d'eau fonctionnels à fort enjeu piscicoles et astacicoles associés à des zones humides rivulaires (essentiellement des prairies et boisements). Il existe là encore une forte disparité entre les zones agricoles alluviales et les zones de coteaux (est et ouest) plus forestières. Ainsi, les réservoirs de biodiversité en plaine sont répartis de façon plus disparate à l'exception des milieux forestiers. C'est donc sur le secteur de piémont que devra s'articuler les éventuelles mises en œuvre de restauration de la fonctionnalité des différentes trames.

6 – Conclusion

La considération de la trame verte et bleue permet de recouvrir de nombreuses thématiques dans le domaine de la politique territoriale locale. Elle ne permet pas de répondre à tous les objectifs mais peut constituer un levier pour certains.

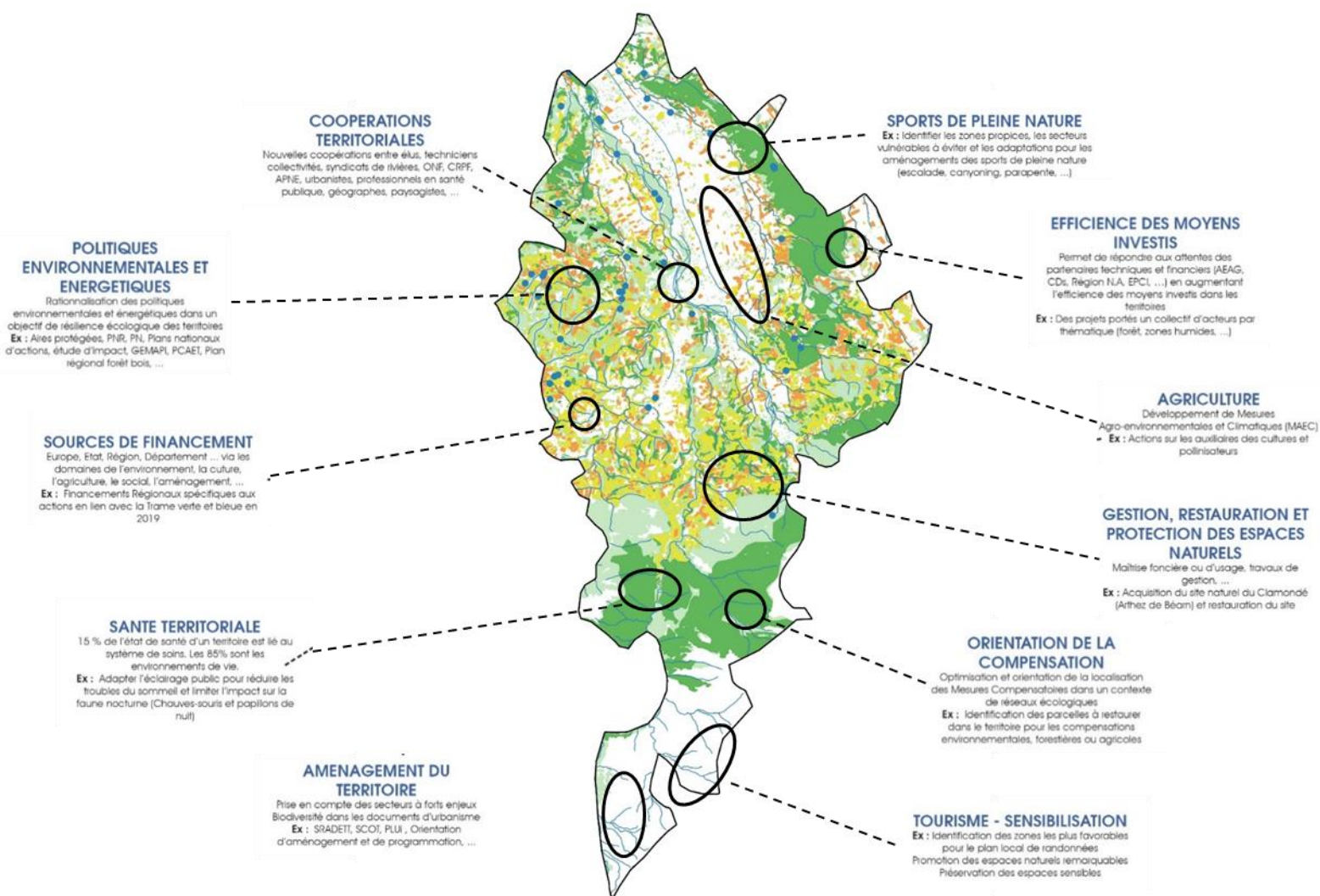


Figure 7 : *Eléments de la politique territoriale en lien avec la TVB*

PARTIE 2

STRATÉGIE ET PLAN D' ACTIONS TERRITORIAL

I – LA TRAME VERTE ET BLEUE, UN OUTIL DE REFERENCE SUR LE TERRITOIRE

A – D’UNE APPROCHE REGIONALE A UNE APPROCHE LOCALE

1 – Les enjeux régionaux

La Trame Verte et Bleue est un outil mis en place au niveau national et décliné au niveau local ; les orientations nationales donnent un cadre au Schéma Régional d’Aménagement, de Développement Durable et d’Égalité des Territoires (SRADDET). Les collectivités s’appuient ensuite sur le SRADDET pour décliner la Trame Verte et Bleue localement.

D’une manière générale elle vise à enrayer la perte de biodiversité et lutter contre l’artificialisation et la fragmentation des territoires. Elle a pour ambition de participer aux prises de décisions en matière d’aménagement du territoire.

Un des grands enjeux de la Trame Verte et Bleue est de préserver les continuités écologiques ; la nécessité de prise en compte de cet enjeu est affirmée dans la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

La préservation des continuités écologiques se fait par le maintien des réservoirs de biodiversité qui constituent une zone vitale pour les espèces puisqu’elles peuvent, au sein de ces réservoirs, réaliser l’entièreté de leur cycle de vie. La préservation des corridors écologiques est aussi indispensable à la préservation de ces réseaux ; elle peut être mise en place grâce à des outils tels que les PLU, PLUi ou SCoT.

De plus, la Trame Verte et Bleue possède un objectif de restauration de la biodiversité et de remise en bon état des continuités écologiques afin de pallier la fragmentation des territoires et de créer un véritable maillage écologique. Pour cela une bonne connaissance de l’état de la biodiversité et des sous-trames en présence est nécessaire, la réalisation d’inventaires permet donc de répondre à cet enjeu d’amélioration des connaissances de notre territoire.

Enfin, la Trame Verte et Bleue porte d’autres ambitions telles que le maintien de la diversité et de la qualité des paysages mais aussi des objectifs socio-économiques à travers le maintien des pratiques vertueuses pour l’environnement (pratiques agropastorales, gestion sylvicole adaptée...).

C’est un outil aux objectifs multiples qui propose une grande variété de moyens et d’actions à mettre en place.

2 – Les enjeux en Pays de Nay

Chaque territoire adapte ses actions en fonction de la trame écologique et des particularités locales.

Sur le territoire de la CCPN, les réservoirs de biodiversité représentent 30 % du territoire, avec une forte disparité : les réservoirs biologiques sont concentrés sur les cours d’eau, la zone des coteaux et de montagne. Il convient en premier lieu de préserver ces éléments existants structurants pour le territoire.

L’autre enjeu réside dans la restauration, voire création, de corridors écologiques afin de pallier aux discontinuités écologiques induites par l’urbanisation et les pratiques agricoles intensives. Ainsi, au regard de la fragmentation de chacune des sous-trames écologiques considérées (à l’exception peut-

être de la sous-trame forestière) dans le diagnostic de trame verte et bleue, des actions de restauration spécifiques sont à noter.

La particularité du territoire, telle la forte activité agricole en contexte de plaine alluviale, le Gave de Pau, un secteur de zone de montagne ou encore le caractère rural seront pris en compte pour la réflexion et l’élaboration des actions.

B – LA TRAME VERTE ET BLEUE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

La Trame Verte et Bleue s’inscrit dans un projet de territoire et complète les politiques actuelles et futures. Elle ne doit pas constituer un énième document dans les mille-feuilles des projets mais être en lien direct et faire partie intégrante de la politique territoriale. Ainsi, certaines actions répondant à des problématiques du patrimoine naturel pourront être réalisées dans le cadre du PCAET ou du Contrat Local de Santé.

PROJETS DE TERRITOIRE				
Charte architecturale et Paysagère	Schéma de cohérence Territoriale (SCoT)	Contrat Local de Santé (CLS)	Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET)	Plan d’actions pour le patrimoine naturel
2013	2019	2020 (renouvelé en 2024)	2023-2029	En cours

Tableau 2 : Liste et état d'avancement des projets de territoire sur la CCPN

A travers la mise en valeur du patrimoine naturel et son lien étroit avec le tourisme, la Trame Verte et Bleue va davantage renforcer l’attractivité du territoire. Elle répond à une demande de plus en plus forte de retour à la nature et intègre la biodiversité à l’ensemble villes, villages, tissus industriel, artisanal, commercial et agricole.

C – UN OUTIL PRIS EN MAIN PAR LES ACTEURS LOCAUX ET DU GRAND PUBLIC

La Trame Verte et Bleue est un outil visant à la prise en compte de la biodiversité, cependant cet outil nécessite une appropriation des acteurs et une concertation afin de construire un projet commun.

1 – La carte communale

Le diagnostic possède deux niveaux de lecture : (i) l’échelle de la CCPN pour une vue d’ensemble des différentes sous-trames et (ii) une vision globale qui permet une action cohérente et une échelle communale pour une vision plus locale.

La carte communale du diagnostic a donc été communiquée à chaque Mairie de la CCPN, accompagnée d'une grille de lecture afin d'informer du diagnostic réalisé et de permettre aux différents acteurs de s'approprier la démarche et le projet, mais également de valider cette approche.

Le diagnostic constitue la base du projet Trame Verte et Bleue sur le territoire de la CCPN, il était donc important de permettre aux communes d'en prendre connaissance à leur échelle comme à l'échelle du territoire.

2 – Une construction par les élus

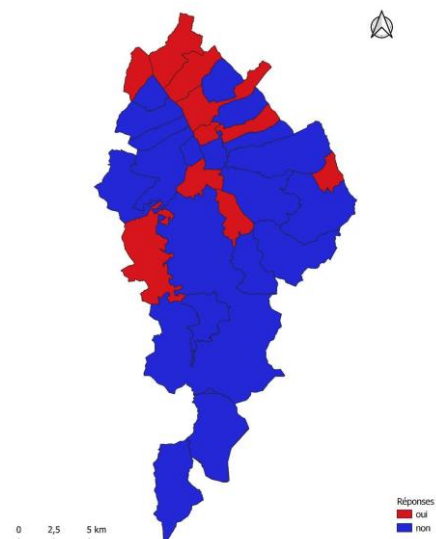
Le questionnaire

Afin de poursuivre le travail d'appropriation et d'initier le projet de stratégie du territoire, un questionnaire a été proposé aux élus de toutes les communes de la CCPN et envoyé en mars 2023 pour un retour fin avril 2023. Le questionnaire est consultable en annexe 1 du présent document.

D'une manière générale le questionnaire avait pour but de contacter un grand nombre d'élus, s'appuyant sur la base de la carte communale et sur une note succincte de présentation de la Trame Verte et Bleue. Il avait pour vocation d'être partagé avec les élus de la commune afin d'élargir l'appropriation et la concertation sur ce sujet.

Le questionnaire nous a permis de recenser les besoins et attentes des communes quant à la mise en place de la Trame Verte et Bleue sur le territoire. Il nous a aussi permis de cibler les enjeux majeurs auxquels la Trame Verte et Bleue doit répondre et de prendre connaissance de ce qui est fait ou en projet au niveau communal et qui pourrait s'inscrire dans le projet.

Le taux de réponses au questionnaire de 34.5 % (10 communes sur 29) témoigne d'un intérêt limité porté au projet et à la protection de nos milieux naturels. Les communes ayant répondu sont essentiellement des communes situées en plaine - les communes de coteaux et montagne s'étant peu exprimées sur le sujet – et couvre ¼ de la surface du territoire.



Carte 7 : Communes ayant répondu au questionnaire

Le questionnaire a mis en évidence comme connaissance :

- Une bonne compréhension du concept et des enjeux liés à la TVB (90%) ;
- La connaissance de secteurs d'intérêts (forêt et zones humides) non identifiés dans la TVB (20%).
- La connaissance de secteurs à restaurer sur leur commune (cours d'eau, Saligues, Forêts, Zones humides, champs captant) (70%).
- Une considération du patrimoine naturel jugé comme très importante (20%) ou importante (80%).
- Une constatation de la dégradation du patrimoine naturel (80%) sur leur commune liée à l'activité humaine (cause 1) et au changement climatique (cause 2).

- Un engagement en faveur du patrimoine naturel (80%) par des actions de plantations d'arbres et haies, gestion différenciée, sensibilisation et formation.

Le questionnaire a fait émerger comme points stratégiques :

- L'existence de contrainte à la mise en place d'une stratégie pour le patrimoine naturel (60%), expliqués principalement par la propriété privé et l'intérêt individuel des propriétaires, les conflits d'usages et le manque de sensibilisation.
- Les enjeux prioritaires de la stratégie sont à 70% la protection des milieux remarquables du territoire et l'aménagement du territoire (70%) et à 30% la restauration des espaces naturels dégradés, l'amélioration des connaissances, la préservation du cadre de vie et la mise en valeur du patrimoine naturel.
- Les types de milieux considérés comme prioritaire pour la stratégie de la CCPN sont les zones humides (100%), la forêt (70%) et les prairies naturelles (20%).
- Les types d'actions majoritaires que les communes peuvent accompagner sont : la modification de l'éclairage public (80%), la plantation d'arbres, le suivi de l'évolution de la biodiversité et la préservation des corridors naturels et agricoles dans les documents d'urbanismes (70%), la renaturation de l'espace public, la création des passages pour la faune, la réduction de l'usage des pesticides et l'organisation d'évènement de sensibilisation de la population à la biodiversité (60%).

En résumé, il ressort du questionnaire que :

- **Les communes considèrent que la richesse de leur patrimoine naturel est au moins « importante ».**
- **L'objectif commune n°1 est de « ralentir la perte de la biodiversité ».**
- **Les communes sont prêtes à accompagner dans la mise en œuvre d'actions publiques sur leur territoire.**
- **Les milieux à considérés dans la stratégie pour le patrimoine naturel sont : les zones humides, les forêts et les milieux agricoles.**

Les ateliers

Les ateliers ont constitué la continuité du questionnaire, avec pour objectif de poursuivre l'appropriation du projet par les élus et de valider des axes stratégiques ainsi que des actions à mettre en place.

Un premier atelier s'est déroulé le **24 mai 2023** avec les élus du groupe de travail afin de restituer les résultats du questionnaire et un travail de réflexion sur la poursuite et l'organisation des ateliers. Il a été validé les éléments suivants pour la poursuite du projet :

- Les axes de travail retenus pour la stratégie du patrimoine naturel sont au nombre de trois : Zone humides et milieux aquatiques, la forêt et l'agriculture. Il a été préféré une entrée par thématique « milieux naturels » que « actions » (e.g. connaissance, Gestion et préservation, Valorisation ...).
- Les ateliers seront constitués d'élus du territoire mais également des techniciens travaillant sur un des axes sur le territoire. Après l'échec d'un premier atelier où les catégories (politique et techniciens) étaient séparées, il a été décidé de les regrouper.

Les trois ateliers thématiques prévus ont été :

- « Le patrimoine naturel forestier : Quelles démarches pour préserver et gérer les forêts ? » qui s'est déroulé le 20 juin 2023.
- « Eau, Société et Biodiversité : Quel avenir pour les zones humides et les milieux aquatiques ? » qui s'est déroulé le 27 juin 2023.
- « Transition écologique agricole : Comment associer patrimoine naturel et agriculture pour des bénéfices partagés ? » qui s'est déroulé le 11 octobre 2023.

Ces ateliers ont été animés par le CEN NA, la CCPN et le CAUE. Au moyen d'un poster commun faisant un état de l'art sur la thématique, les élus et techniciens ont travaillé par petits groupes à l'élaboration d'actions en lien avec la thématique. Les poster ayant servi aux échanges sont présentés en annexe 2.

Le taux de participation a été relative puisque qu'une dizaine de communes ont participé à travers la présence du Maire et/ou des adjoints. Ce point est contrebalancé par la présence suivi des partenaires techniques aux ateliers. Par conséquent, les propositions d'actions qui découlent du questionnaire et du travail en petits groupes au sein des ateliers sont représentatives des attentes des élus du territoire mais aussi des techniciens.

Enfin, les actions listées lors des différentes réunions ont été regroupées et analysées avec les élus du groupe de travail et ont mis en évidence la cohérence des idées autour du projet. Les actions issues des ateliers ont donc été retravaillées (regroupement, lien avec d'autres programmes de la CCPN etc.) et affinées (objectifs, faisabilité, rôle de la CCPN etc.) en suivant les idées conductrices des élus, afin d'arriver au plan d'action.

II – ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE SUR LE TERRITOIRE DE LA CCPN

A – OBJECTIFS PRINCIPAUX

La Trame Verte et Bleue est un projet partagé à construire avec les élus des 29 communes, mais aussi en coopération avec les différents acteurs ; les partenaires déjà en place sur le territoire seront consultés et intégrés aux actions lors de leur réalisation. Le projet de Trame Verte et Bleue à l'échelle de la CCPN vise à développer progressivement une culture de la biodiversité ainsi que la préservation de l'environnement. Aussi, sa prise en compte dans les décisions d'aménagement du territoire au niveau communal et intercommunal est indispensable.

L'objectif est de mettre en place un projet concret et abouti, confronter les possibilités d'actions aux possibilités techniques afin de juger de leur faisabilité et d'engager les moyens financiers et humains adéquats ; autrement dit, c'est d'abord un engagement politique fort.

Toutes les sous-trames seront prises en compte et les actions mises en place pourront être localisées ou étendues à tout le territoire, avec une finalité de prise de conscience collective des enjeux environnementaux et préservation du patrimoine naturel.

A noter que la Trame Verte et Bleue n'est pas une finalité en soi mais un moyen clairement identifié pour agir sur la biodiversité tant au niveau des milieux remarquables que des milieux dits ordinaires mais tout autant indispensables. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle cette biodiversité déjà présente peut être ciblée dans le PCAET et dans le Contrat Local de Santé. Enfin, la nature en ville est un élément incontournable dont les effets bénéfiques sur le bien-être des habitants n'est plus à démontrer.

Ce patrimoine naturel constituera un volet incontournable de la réflexion en matière d'aménagement du territoire : cette stratégie constitue le volet « biodiversité et résilience » du PCAET et pourra être un socle pour les futurs documents d'aménagement en cours d'élaboration.

B – AXES STRATEGIQUES

Les axes stratégiques ont pour vocation de guider les actions et les objectifs du projet. Leur définition est issue des réponses au questionnaire et de leur réaffirmation lors de la définition des actions durant les ateliers de travail.

Axe 1 : Préservation et gestion durable des milieux forestiers

Axe 2 : Résilience et adaptation des zones humides et des milieux aquatiques

Axe 3 : Transition agro-écologique : Vers des bénéfices partagés entre agriculture et patrimoine naturel

Axe 4 : Actions transversales

III – PLAN D’ACTIONS

Le plan d’actions regroupe les propositions faites par les élus et techniciens lors des ateliers de concertation. S’en suit une mise en commun et une réécriture des propositions qui ont pu être regroupées dans des objectifs opérationnels cohérents. Au regard de la forte participation et la richesse des échanges, les propositions d’actions sont représentatives des souhaits du territoire.

La stratégie et le plan d’action sont présentés pour avis et complétion aux membres du groupe fin juin 2024 puis pour validation lors du conseil communautaire le 24 septembre 2024.

A – PRESENTATION ET SOMMAIRE DES FICHES

Les fiches actions correspondent aux quatre axes stratégiques présentés précédemment et à des objectifs opérationnels. Au nombre de 17, ces actions seront échelonnées dans le temps en fonction de leur priorité et des moyens humains et financiers disponibles pour les réaliser. Les possibilités de financement et les partenaires potentiels sont listés tout comme les surfaces concernées, les indicateurs de suivi et d’évaluation, les leviers de réussite et les perspectives à long terme.

La nature de l’action et prescriptions techniques donnent le détail de la réalisation des actions soit sous la forme de sous actions soit de plusieurs points d’étapes de réalisation. Même si une proposition de priorité est faite (Haute / Modérée / Faible) en fonction des échanges avec les élus du territoire, l’ordre de réalisation des actions sera à revoir d’année en année selon les priorités fixées par les élus et les moyens financiers et humains disponibles. La possibilité d’avoir recours aux appels à projet (de la Région Nouvelle-Aquitaine ou Office Français de la Biodiversité pour ne citer que les principaux) pour faire financer certaines actions conditionnera également l’ordre de réalisation des opérations.

Le tableau ci-dessous liste l’ensemble des 17 actions envisagées dans le cadre de ce plan d’actions.

n° Action	Nom Fiche action	Contenus	Type action	Priorité
Axe 1 : Préservation et gestion durable des milieux forestiers				
1	Réaliser un diagnostic de la forêt	Regrouper données existantes, compléter les lacunes via diagnostics (foncier, enjeux, typologie...)	Connaître	1
2	Favoriser la résilience des forêts par une meilleure gestion	Impulser des plans de gestion et de préservation sylvicoles prenant en compte les enjeux de biodiversité, sensibiliser et former les acteurs forestiers	Gérer	3
3	Préserver et développer des réservoirs de biodiversité forestiers	Mettre en œuvre des démarches de sécurisation des réservoirs via les docs d’urbanisme et d’aménagement, des outils incitatifs, des acquisitions, du conseil...	Préserver / Gérer	2
4	Considérer la nature en ville	Sensibilisation, conseil et incitation aux plantations ou aux pratiques favorisant la biodiversité en ville (arbres, espaces verts, renaturation...)	Gérer / Aménager	1

Axe 2 : Résilience et adaptation des zones humides et des milieux aquatiques

5	Inventorier les zones humides et appréhender leurs fonctionnalités et menaces	Inventorier les zones humides selon le critère pédologique / Réaliser une étude de la fonctionnalité de zones humides et des menaces et impacts	Connaître	1
6	Préserver les zones humides existantes	Intégrer les données d'inventaires et diagnostics dans les documents d'urbanismes lors de leur révision.	Préserver / Aménager	1
7	Restaurer les zones humides	Actions de restauration : effaçage drains, réouverture etc.	Gérer	2
8	Préserver et restaurer la fonctionnalité des cours d'eau et des berges	Préservation des berges et des lits mineurs / Mise en défens des cours d'eau / Restauration des zones d'expansion des crues et saligues / renaturation des zones humides alluviales / Remise en eau des canaux et ruisseaux enterrés	Préserver / Aménager	1

Axe 3 : Transition agroécologique : vers des bénéfices partagés entre agriculture et patrimoine naturel

9	Appréhender les enjeux écologiques en contexte agricole : inventaire et valorisation	Inventorier et diagnostiquer le réseau de haies / Inventaires des enjeux écologiques des prairies naturelles, landes et autres milieux agropastoraux.	Connaître	1 et 2
10	Préserver et développer les haies	Intégration dans docs d'urbanisme / Favoriser la plantation de haies, arbres isolés / Plantations et valorisation de haies / Valoriser économiquement des haies	Gérer / Aménager	1
11	Développer des leviers pour accompagner l'agriculture vers la transition agroécologique	Réaliser état des lieux des actions existantes / Développer des leviers pour la transition agricole / Définir des dispositifs d'aides et d'animations à déployer (MAEC, BRCE, PSE) / Faciliter l'installation d'agriculteurs vertueux/ Accompagner les professionnels à la transition	Préserver / Gérer / Aménager	2

Axe 4 : Actions transversales

13	Rechercher des financements et assurer la mise en œuvre des actions	Ingénierie financière (recherche de financement, PSE, budget actions et postes), pilotage et suivi des actions	Finance	1
14	Réaliser des études et démarches foncières	Veille stratégique / Faire un diagnostic foncier des zones considérées comme prioritaires suite aux inventaires / Réaliser une stratégie foncière multi-acteurs sur ces zones / Acquisition foncière par la CC / Animation foncière (espace divagation, diagnostic de propriétaires fonciers, achats ou échanges parcelles) /	Foncier	1

15	Sensibiliser et former aux enjeux du patrimoine naturel	Sensibilisation des scolaires, élus et grand public / Mettre en place des démarches de sciences citoyennes / Sensibiliser les propriétaires aux enjeux écologiques (réservoirs de biodiversité, espèces remarquables) identifiés sur leurs parcelles	Sensibilisation / Préservation	1
----	---	--	--------------------------------	---

Tableau 3 : Listes des actions prévues dans le cadre du plan d'actions

B – FICHES ACTIONS

Les actions sont présentées successivement ci-dessous (en fonction des axes et des objectifs opérationnels), de manière très détaillée et quand c'est possible budgétisées.

Ces fiches fournissent un maximum d'informations pour les rendre les plus concrètes possibles; la CCPN ayant exprimé le souhait de disposer de fiches opérationnelles. Beaucoup de sigles y figurent mais pour ne pas alourdir la présentation déjà dense. Un glossaire est présent au début du document.

AXE 1 : Préservation et gestion durable des milieux forestiers

FICHE ACTION
N°1

REALISER UN DIAGNOSTIC DE LA FORET

Axe stratégique	Préservation et gestion durable des milieux forestiers				
Type d'action	☒ Connaître	☐ Préserver	☐ Gérer	☐ Aménager	☐ Communiquer
Objectif stratégique local	Mieux connaître la forêt				
Outil(s) de planification lié(s)	☐ PCAET	☐ CLS	☐ Autre		
Priorité	☒ Haute	☐ Modérée	☐ Faible		
Etat de l'action	☐ A poursuivre	☐ A développer	☒ A créer		
Délais de mise en œuvre	☒ Court terme (< 5 ans)	☐ Moyen terme (5 – 10 ans)	☐ Long-terme (>10 ans)		

DESCRIPTION

CONTEXTE

La forêt sur la CCPN a pratiquement doublé (facteur 1,9) de surface en 170 ans, car en 1850 la forêt recouvrait 6 737ha contre 12 618 ha actuellement. Ce phénomène s'explique par la déprise agro-pastorale induite par mutation des pratiques agricoles qui a permis la recolonisation des espaces par la forêt. On observe cette évolution de la forêt essentiellement dans la partie du piémont, où les secteurs de pentes et talwegs ont été progressivement abandonnées au profit de terrain plus facile. A ce phénomène, il convient de rajouter les saligues, issues de rajeunissements répétés liés aux crues répétées du Gave de Pau. Enfin, la partie montagne est concernée plus à la marge et concerne essentiellement le secteur de Ferrières et dans les secteurs topographiques les plus bas aux abords du village.

Le patrimoine forestier a beaucoup évolué et la gestion sylvicole du territoire est peu ou pas connue. Les forêts publiques (communales) sont bien présentes sur la CCPN (plus de 50% du total) et gérées par l'ONF. A noter que les forêts communales ne sont pas toutes soumises au régime forestier et ne sont donc pas toutes confiées à l'ONF. Les forêts privées sont très morcelées avec pour la majorité de petites surfaces, pas connues des propriétaires et souvent ne font pas l'objet de gestion (plus de 2 300 propriétaires).

La forêt joue un rôle écologique, économique et sociétal (multifonctionnalité) à l'échelle locale et un engouement fort envers la forêt se développe auprès du grand public. Afin d'assurer la pérennité et la validité des forêts et de répondre à la demande en bois de la société, à la préservation du patrimoine naturel et à l'accueil du public il convient de réaliser un état des lieux de la forêt sur la CCPN. Ceci tant du point de vue du foncier, de la gestion, de la production et chaîne de valorisation que les enjeux écologiques et sociétaux.

NATURE DE L'ACTION ET PRESCRIPTION TECHNIQUE

- Spatialisation des enjeux : regrouper les bases de données existantes et compléter les lacunes des études : typologie des forêts, éléments économiques de filières, études foncières etc.
- Réaliser un focus sur l'inventaire des vieilles forêts et des forêts avec enjeux écologiques forts (forêts d'intérêt communautaire, habitats d'espèces remarquables ...).
- Réaliser une ou plusieurs réunions techniques sur la forêt afin d'apporter des premiers éléments techniques de diagnostic.
- Animer un groupe de travail « TVB et sylviculture ».
- Rencontrer la CCLB et la CAPB pour étudier leur retour d'expérience

Commune(s) concernée(s)	Tout le territoire
Surface ou linéaire approximatif	12 618 ha
Nécessité de maîtrise foncière de l'espace	Non
Pression(s) et menace(s) recensée(s)	Exploitation forestière

MISE EN ŒUVRE

Porteur(s) de projet potentiel(s) CCPN ; Communes ; CRPF ; ONF ; CEN NA

Partenaire(s) potentiel(s)	CEN NA ; CBNPMP ; Fransylva Pyrénées-Adour ; Structures naturalistes. ASL, pole métropolitain de Béarn
Public visé	Propriétaires forestiers publics (collectivités) et privés
Fonds mobilisables	Fonds forestiers publics (Etat, Région etc.), Fond vert, Appel à projets (Nature et transition, Nature Impact etc.).
Estimation du coût	- <u>Regroupement et complétude des bases de données existantes (~6 mois)</u> : - o Stagiaire (Licence Pro ou Master) ou prestataire : entre 4 000€ et 15 000€ - <u>Inventaire des vieilles forêts</u> : - o Synthèse des données existantes, pré-localisation, déploiement du protocole d'inventaire (sur terrain), saisies des données, cartographie et synthèse : 80 000€. - o Un inventaire des vieilles forêts de montagne est en cours sur le département par le biais d'un co-financement POCTEFA pour la période 2024-2026. Sont concernées les communes « loi montagne » du Département, sur la CCPN pourrait être concernées : Asson et Arthez-d'Asson.
Actions complémentaires	Actions n°2 et 3.

ÉVALUATION	
Indicateur(s) des résultats	Nombre de diagnostic réalisés ; Surface forestière expertisée. Nombre de propriétaires privés contactés
Leviers de réussite	Appropriation de la démarche par les collectivités ; Dialogue avec les syndicats forestier privés (= ASL + Fransylva Pyrénées-Adour) ; Prise en compte de la multifonctionnalité de la forêt dans la démarche.
Perspective à long-terme	Préservation des vieilles forêts et autres boisements remarquables ; Adaptation des pratiques sylvicoles ; Valorisation de la gestion forestière.

RESSOURCES BIBLIOGRAPHIQUES	
Diagnostic forestier	Etude CoFor 2022 Observatoire des forêts françaises. 🔗
Forêts anciennes	IGN & CBNSA, 2021. Cartographie et caractérisation des forêts anciennes de Nouvelle-Aquitaine. 🔗
Vieilles forêts	Goux & al., 2019. Inventaire et caractérisation des noyaux de « vieilles forêts de plaine ». 🔗 Hover & al., 2021. Méthodes de caractérisation des vieilles forêts de nouvelle-Aquitaine. 🔗 Savoie & al., 2015. Vieilles forêts pyrénéennes de Midi-Pyrénées. 🔗

FICHE ACTION
N°2

FAVORISER LA RESILIENCE DES FORETS PAR UNE MEILLEURE GESTION

<i>Axe stratégique</i>		<i>Préservation et gestion durable des milieux forestiers</i>				
Type d'action		☐ Connaître	☐ Préserver	☒ Gérer	☐ Aménager	☐ Communiquer
Objectif stratégique local	Inciter à des pratiques sylvicoles favorables à l'adaptation des peuplements forestiers au changement climatique et à l'émergence d'écosystèmes forestiers plus résilients afin de sécuriser le puits de carbone forestier sur le long terme.					
Outil(s) de planification lié(s)		☐ PCAET	☐ CLS	☐ Autre :		
Priorité		☐ Haute	☐ Modérée	☒ Faible		
Etat de l'action		☐ A poursuivre	☒ A développer	☐ A créer		
Délais de mise en œuvre		☐ Court terme (< 5 ans)	☐ Moyen terme (5 – 10 ans)	☒ Long-terme (>10 ans)		

DESCRIPTION

CONTEXTE

Avec 45% de sa surface recouverte de forêt, la CCPN est un territoire fortement boisé. La forêt, en tant que puit de carbone est un important levier de décarbonation dans les politiques climatiques. La labellisation des forêts peut permettre le déploiement d'une politique de recherche de financeurs et de nouvelles méthodes adaptées à la fois d'un point de vue forestier et environnementaliste. Le bois est considéré comme la première énergie renouvelable de la politique énergétique mais aussi de la politique industrielle en qualité de matériau à fort potentiel pour une économie verte et décarbonée. Enfin, la forêt est un réservoir de biodiversité terrestre et une forte composante patrimoniale du paysage. La forêt et ses usages constituent un enjeu fort pour le territoire.

L'adaptation des forêts au climat de demain passera par l'adaptation des modes de gestion voire la migration assistée des essences (qui ne fait pas toujours consensus). La gestion forestière se déroulant sur un temps long, il convient de prendre en compte les impacts du changement climatique sur la résilience des forêts au moyen d'outils stables et pérennes.

Il est donc important d'inciter à des pratiques sylvicoles favorables à l'adaptation des peuplements forestiers au changement climatique et à l'émergence d'écosystèmes forestiers plus résilients afin de sécuriser le puits de carbone forestier sur le long terme.

A noter que la plupart des forêts publiques communales (représentant plus de 50% du total sur la CCPN) font déjà actuellement l'objet d'une gestion par l'ONF. Cette action porte donc en priorité sur la « forêt privée ».

NATURE DE L'ACTION ET PRESCRIPTION TECHNIQUE

- Identifier et accompagner les structures professionnelles qui peuvent être relais, interlocuteurs locaux.
- Suivre les projets sylvicoles animés sur le territoire par les structures socio-professionnelles.
- Préserver les capacités de l'écosystème à résister aux contraintes du réchauffement et du manque d'eau en préservant les fonctionnalités des sols forestiers, qui conditionnent la fertilité, la productivité forestière et les capacités d'adaptation.
- Favoriser le mélange des essences forestières au sein des massifs forestiers et autant que possible au sein même des peuplements à l'échelle de la parcelle, au moment de l'étape de renouvellement mais aussi en phase d'amélioration des peuplements en place.
- Prendre en compte les enjeux de biodiversité liées au milieu forestier dans la gestion forestière.
- Etudier la mise en place d'une charte forestière territoriale.
- Promouvoir le Label Bas Carbone comme un outil stable de la politique forestière (standard de l'État permettant de labelliser la contribution des entreprises et collectivités vers des projets de séquestration du CO₂ en forêt).
- Valoriser et communiquer sur les expérimentations menées sur cet enjeu de résilience forestière.
- Développer des conseils auprès des propriétaires forestiers, notamment privés.
- Favoriser les démarches d'acquisition de forêt privée par les communes ou structures environnementalistes.
- Mettre en place des formations et des transferts d'expériences pour les acteurs forestiers de terrain.
- Identifier les possibilités de financement d'un poste dédié à la résilience des forêts, à l'échelle de plusieurs collectivités et/ou organismes (CRPF, COFOR, Pole métropolitain...).

Commune(s) concernée(s)	Tout le territoire
Surface ou linéaire approximatif	12 618 ha
Nécessité de maîtrise foncière de l'espace	Non
Pression(s) et menace(s) recensée(s)	Gestion et exploitation sylvicole ; Plantes exotiques envahissantes ; Changement climatique

MISE EN ŒUVRE	
Porteur(s) de projet potentiel(s)	CCPN ; Communes ; ONF ; CRPF ; pôle métropolitain
Partenaire(s) potentiel(s)	CEN NA ; CBNPMP ; Fransylva Pyrénées-Adour ; Structures naturalistes.
Public visé	Propriétaires forestiers privés et publics (collectivités)
Fonds mobilisables	Label Bas carbone ; Appel à projets (Nature et transitions, Nature Impact) ; Paiement pour service écosystémiques (PSE)
Estimation du coût	- Journées d'information sur la gestion de la forêt CRPF/CEN pour les propriétaires privés (environ 500€/j). - Création d'1 ETP = 50 000€ ? (possibilité de mutualiser à l'échelle de plusieurs CC ou du Pays de Béarn) - Montage d'un plan de formations à la gestion forestière pour acteurs forestiers = à étudier avec le CRPF
Actions complémentaires	Actions n°1 et 3.

ÉVALUATION	
Indicateur(s) des résultats	Nombre de plans de gestion forestiers adoptés (Plan d'aménagement, Plan simple de gestion etc.) ; Surface forestière engagée dans une démarche de gestion et préservation sylvicole.
Leviers de réussite	Communication auprès des propriétaires forestiers ; Prise en compte de la multifonctionnalité de la forêt. Association de tous les partenaires
Perspective à long-terme	Résilience de la forêt face au changement climatique ; Valorisation de la gestion et production sylvicole.

RESSOURCES BIBLIOGRAPHIQUES	
Gestion forestière	Renforcer la résilience des écosystèmes forestiers. 🔗 CNPF, 2023. Gestion forestière et biodiversité. 🔗 Gosselin & Paillet, 2017. Mieux intégrer la biodiversité dans la gestion forestière. Guide pratique. 🔗
Charte forestière de territoire	Fédération Nationale des Communs Forestiers. Les chartes forestières de territoire. 🔗 Chartes forestières de territoire en 10 questions. 🔗 Charte forestière du PNR des Pyrénées Catalanes. 🔗 Charte forestière de Territoire du Grand Quercy. 🔗

FICHE ACTION
N°3

PROTEGER ET DEVELOPPER DES RESERVOIRS DE BIODIVERSITE FORESTIERS

Axe stratégique	Préservation et gestion durable des milieux forestiers				
Type d'action	☐ Connaître	☒ Préserver	☒ Gérer	☐ Aménager	☐ Communiquer
Objectif stratégique local	Sécurisation des réservoirs de biodiversité afin de pérenniser les enjeux identifiés				
Outil(s) de planification lié(s)	☐ PCAET	☐ CLS		☒ Autre : SCOTT	
Priorité	☐ Haute		☒ Modérée		☐ Faible
Etat de l'action	☐ A poursuivre		☒ A développer		☐ A créer
Délais de mise en œuvre	☐ Court terme (< 5 ans)		☒ Moyen terme (5 – 10 ans)		☐ Long-terme (>10 ans)

DESCRIPTION

CONTEXTE

La forêt constitue un écosystème avec potentiellement de nombreux enjeux liés au patrimoine naturel. En ce sens elle peut être considérée comme des réservoirs de biodiversité qu'il faut préserver.

Sur le périmètre de la CCPN la forêt est principalement ancienne (57%) constituant un intérêt écologique au niveau du sol. A ce concept, se rajoute celui de *vieille forêt* qui sont des forêts présumées anciennes avec une maturité prononcée observée par la présence d'arbres de très gros diamètre, un grand nombre d'arbres morts et de nombreux dendromicrohabitats permettant l'accueil d'une biodiversité spécifique. Ces habitats sont remarquables et ne représenteraient que respectivement que 4% et 2% de la surface forestière en montagne et en plaine. Il est également important de noter que les forêts présumées anciennes et les vieilles forêts sont d'importants puits de carbone en le stockant dans le sol et les gros arbres.

Des programmes multi-partenariaux sont en cours de développement sur les Pyrénées-Atlantiques, et plus largement sur la Région Nouvelle-Aquitaine. Le CEN NA mène de façon ponctuelle des inventaires depuis 2018 sur le département. A noter également qu'un plan national d'action « Forêts subnaturelles et vieux bois » est en cours d'élaboration à l'échelle nationale.

A ces forêts remarquables par leurs caractéristiques structurelles, d'autres forêts reconnues d'intérêt communautaire peuvent également être considérées comme des réservoirs de biodiversité. Ce sont des forêts qui ont une aire de répartition réduite, ou en danger de disparition sur leur aire de répartition naturelle ou qui constitue un exemple remarquable de caractéristiques qui lui sont propres à l'échelle européenne.

Enfin, les infrastructures agro-environnementales (IAE) telles les haies et les arbres champêtres peuvent constituer des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques pour les espèces forestières. Un arbre champêtre (vivant ou mort) avec des cavités peut être le support d'espèces remarquables comme le Pique-prune (*Osmoderma eremita*) nichant dans de grandes cavités à terreau. Ces éléments arborés, mais non forestier, sont à considérer dans une démarche de préservation des réservoirs de biodiversité forestière.

Au-delà de l'aspect de la connaissance (localisation, types etc.) des enjeux écologiques forestiers, il convient de mettre en œuvre des démarches de sécurisation de ces réservoirs afin de pérenniser les enjeux identifiés.

NATURE DE L'ACTION ET PRESCRIPTION TECHNIQUE

- Soutenir la prise en compte des réservoirs de biodiversité et des corridors forestiers dans les Documents de Gestion Durable, Plan Simple de Gestion et Aménagements forestiers (public) via la mobilisation de l'ONF et du CRPF.
- Soutenir la prise en compte des réservoirs de biodiversité et des corridors forestiers dans les Documents d'aménagement du territoire (SCOT, PLU des communes).
- Déployer des outils incitatifs de préservation (PSE, compensation écologique, Natura 2000, etc.) auprès des propriétaires privés et publics et les orienter vers les zones à enjeu biodiversité préalablement identifiées.
- Orienter les mesures compensatoires sur des secteurs stratégiques.
- Soutenir les actions d'acquisition, de gestion et de valorisation des gestionnaires d'espaces naturels sur les vieilles forêts et les forêts présumées anciennes.
- Développer du conseil auprès des propriétaires de réservoirs de biodiversité forestiers, en priorité sur les parcelles communales.

- Sensibiliser les élus et propriétaires aux enjeux liés à la biodiversité forestière (via les structures ONF, CRPF, Fransylva, InterPro forêt Bois, Assises de la forêt, Association des communes forestières, CEN NA etc.)
- Elaboration d'un guide de préconisation de gestion sur les vieilles forêts et présumées anciennes.

Cette action à une visée opérationnelle à moyen terme, une fois l'action n°1 effectuée. Néanmoins, la mise en œuvre d'un site pilote est envisagé à court-terme, par exemple en partenariat avec la section « biodiversité » du Lycée de Nay, sur la recherche d'une parcelle à laisser en libre évolution.

Commune(s) concernée(s)	Forêts anciennes ; vieilles forêts ; Ripisylve ; Habitats d'intérêt patrimonial.
Surface ou linéaire approximatif	7 181 ha (22% de la surface du territoire et 57% de la surface forestière)
Nécessité de la maîtrise foncière de l'espace	Oui
Pression(s) et menace(s) recensée(s)	Exploitation forestière

MISE EN ŒUVRE	
Porteur(s) de projet potentiel(s)	CCPN ; Communes ; CEN NA ; ONF ; CRPF
Partenaire(s) potentiel(s)	CBNPMP ; Fransylva Pyrénées-Adour ; Structures naturalistes.
Public visé	Propriétaires forestiers publics (collectivités) et privés
Fonds mobilisables	Inventaire des réservoirs de biodiversité : Fonds forestiers publics (Etat, Région etc.), Fond vert, Appel à projets (Nature et transition, Nature Impact, OFB, etc.). Préservation des réservoirs de biodiversité : CEN NA et partenaires, ONF, Compensation, Label bas carbone.
Estimation du coût	<u>Conseil, expertises et animations :</u> - CEN : accompagnement de services de la CCPN : 20 jours / an - CEN : sensibilisation et conseil de gestion : 5 000 €/an. - CRPF : interventions ponctuelles de propriétaires privés : 0€ - Montage de formations sur la gestion forestière pour acteurs forestiers = à étudier avec CRPF
Actions complémentaires	Actions n°1, 2, 6, 10 et 11.

ÉVALUATION	
Indicateur(s) des résultats	Surface de forêt en libre évolution ; Surface de forêt en îlots de sénescences ; Surface de forêt à gestion sylvicole
Leviers de réussite	Communication avec les propriétaires forestiers ; Valorisation de ces espaces pour services écosystémiques.
Perspective à long-terme	Préservation de la biodiversité forestière ; Adaptation au changement climatique ; Préservation des services écosystémiques.

RESSOURCES BIBLIOGRAPHIQUES	

FICHE ACTION
N°4

CONSIDERER LA NATURE EN VILLE

<i>Axe stratégique</i>		<i>Préservation et gestion durable des milieux forestiers</i>			
Type d'action	☐ Connaître	☐ Préserver	☒ Gérer	☒ Aménager	☒ Communiquer
Objectif stratégique local	Développer le vivant et la biodiversité en ville				
Outil(s) de planification lié(s)	☒ PCAET	☐ CLS	☒ Autre : SCOT		
Priorité	☐ Haute	☐ Modérée	☒ Faible		
Etat de l'action	☐ A poursuivre	☒ A développer	☐ A créer		
Délais de mise en œuvre	☒ Court terme (< 5 ans)	☐ Moyen terme (5 – 10 ans)	☐ Long-terme (>10 ans)		

DESCRIPTION

CONTEXTE

Les centres-bourgs présentent une exposition accrue aux risques naturels : des inondations récurrentes et des records de chaleur pouvant entraîner des risques sanitaires. Le changement climatique va exercer des pressions supplémentaires sur les villes par la fréquence et l'intensité des épisodes de canicule et des inondations fluviales et/ou par ruissellement sur le territoire. Historiquement, le rôle de l'arbre en ville est ornemental et paysager : Il embellit le centre-bourg. Il existe une demande sociale de l'arbre de plus en plus forte par les citoyens pour ses vertus pédagogiques et l'amélioration du cadre de vie. A noter que l'arbre peut parfois être perçu comme source de désagréments (chute des feuilles l'automne, allergies etc.).

Si l'on se place dans une perspective d'une politique climatique, les atouts de l'arbre en ville vont largement au-delà d'une démarche esthétique. La présence d'arbres matures est un des moyens les plus efficaces pour réduire le phénomène d'îlots de chaleur urbains. Ce rôle de climatiseur fonctionne par ombrage direct au sol et sur les bâtiments et par évapotranspiration. L'arbre améliore également la gestion des eaux pluviales en augmentant le degré d'infiltration et interception de l'eau de pluie (une couverture naturelle réduit de 45% le ruissellement des eaux pluviales par rapport à un sol urbanisée imperméable). C'est également un piège à émissions de CO₂ en utilisant le carbone lors de la photosynthèse et en le stockant sous forme de bois (un chêne pédonculé mature stocke 10 t CO₂e). Ces mêmes arbres urbains peuvent également renforcer l'économie locale (production de plaquette, BRF, bois énergie etc.). Le patrimoine arboré améliore la qualité de l'air par absorption des polluants et piégeages des particules fines. L'arbre est également le support d'une biodiversité urbaine au travers de ces dendromicrohabitats jouant un rôle de gîte et de couvert. Enfin, l'arbre en ville contribue au bien-être en améliorant la qualité de vie d'un point de vue physiologique et psychologique.

En résumé, l'arbre en ville remplit de multiples fonctions : régulateur thermique, protecteur de la qualité de l'air, puits de carbone, contrôleur des eaux pluviales, support de la biodiversité, agrément visuel, embellisseur du centre bourg, bien-être des habitants etc. L'arbre en ville est une solution d'adaptation fondée sur la nature. Le patrimoine arboré est un élément important des politiques publiques en matière d'aménagement urbain et doit être pensé et géré sur le long-terme. Cela regroupe différents types de plantations (arbres, vergers, micro-forêt urbaine etc.)

A noter que sur le territoire, le SCOT du Pays de Nay prend en compte cette composante en privilégiant la considération de l'arbre dans les centres bourgs. Cette action s'insère donc au sein d'une volonté politique locale de l'aménagement urbain et prise en compte du patrimoine naturel et du cadre de vie.

Les actions de développement de la Nature et de la biodiversité en ville peuvent également être abordée via la gestion des espaces verts, les renaturalisations, ou encore la sensibilisation et l'implication des habitants.

NATURE DE L'ACTION ET PRESCRIPTION TECHNIQUE

- Proposer des séances d'information/sensibilisation pour les communes via des événements : témoignages, conférences, visites...
- Inventorier l'essence, l'état de santé et les dendromicrohabitats pour chacun des arbres de centre-bourg.
- Planter des arbres dans des endroits stratégiques en choisissant des essences locales et adaptées au sol
- Protéger le tronc et le collet contre les échaudures et vandalisme pour éviter les blessures.

- Adapter la période et les précautions pour la taille, fauche, élagage, haubanage etc.
- Assurer une perméabilité et une humidité du sol pour permettre son alimentation.
- Sécuriser le sol sur un rayon de 2m minimum pour protéger le sol et le système racinaire du compactage.
- Utiliser des outils d'aide à la plantation : Arboclimat, Sesame, Ecoteka, Barème de l'arbre etc.
- Mettre en place une convention et charte de bonnes pratiques si financement de plantations en terrain privé.
- Réfléchir à un outil d'incitation CCPN : accompagnement financier, ingénierie...

Commune(s) concernée(s)	Centres bourgs
Surface ou linéaire approximatif	-
Nécessité de la maîtrise foncière de l'espace	Oui
Pression(s) et menace(s) recensée(s)	Coupe ; Conflit d'usage ; changements de pratiques

MISE EN ŒUVRE	
Porteur(s) de projet potentiel(s)	Communes + CCPN sur zones d'activités
Partenaire(s) potentiel(s)	Structures environnementalistes ; Arbres et Paysages 32 ; CAUE ; Elagueurs ; CEN ; CEREMA
Public visé	Communes
Fonds mobilisables	AAP (Nature et transition, Fond pour l'arbre) ; Mécénat (Reforest'action) ; ARS. Subventions AEAG, si le projet de désimperméabilisation est couplé avec l'introduction de techniques alternatives de gestion des eaux pluviales.
Estimation du coût	<u>Actions des communes :</u> - Diagnostics relatifs à la sécurité, santé et enjeux biodiversité du patrimoine arboré : de 10000€ à 50 000 € selon la taille du patrimoine et le niveau de diagnostic. - Achats de plants : de 5€ à plusieurs centaines d'euros selon l'espèce et la taille. - Plantation d'un arbre : de 80 à 2 500 € d'un arbuste à un arbre de plus de 4 m. - Elagage d'un arbre : 100€ à 700 € selon la hauteur de l'arbre et la taille souhaitée. - Haubanage d'un arbre : 350€ à 950 € selon le type et la complexité d'haubanage. <u>Actions CCPN :</u> - Financer pour les communes l'intervention du CEREMA (outil SESAM pour intégrer l'arbre dans vos projets de renaturation urbaine) ou le CAUE ou expert local : entre 500 et 1 000€/j - Promouvoir et financer des actions de sensibilisation et d'implication des habitants et des scolaires sur la nature en ville (Asso "commun vivant", "Ecocène" (science participative), conseils plantations, biodiversité au jardin...) : 2 000€ - 5 000 €. - Financer l'achat de plants pour les habitants via AAP : 15 000 € pour environ 300 arbres. - Faire intervenir le CEN ou autre organisme pour former services espaces verts des communes : 500€-1 000€/j
Actions complémentaires	Action n°10

ÉVALUATION	
Indicateur(s) des résultats	Nombre d'arbres plantés ; Nombre d'arbres élagués ; nombre de séances d'information/sensibilisation proposées, nombre de communes ayant réalisé des diagnostics ou des plantations
Leviers de réussite	Concertation locale pour l'aménagement ; Prise en compte des conditions situationnelles pour le choix des essences.
Perspective à long-terme	Végétalisation de l'espace urbain ; Réduction des îlots de chaleur ; Amélioration du cadre de vie.

RESSOURCES BIBLIOGRAPHIQUES	
Arbre en ville	Castegneyrol & al., 2024. De l'arbre en ville à la forêt urbaine. Quae editions (pdf gratuit). 🔗 Cerema, L'arbre en ville. 🔗

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le



ID : 064-246401756-20241205-D_2024_1202_17-DE

Outils

Arboclimat. [🔗](#)

Sesame. [🔗](#)

Ecoteka. [🔗](#)

AXE 2 : Résilience et adaptation des zones humides et des milieux aquatiques

FICHE ACTION
N°5

INVENTORIER LES ZONES HUMIDES ET APPREHENDER LEURS FONCTIONNALITES ET MENACES

Axe stratégique	Résilience et adaptation des zones humides et des milieux aquatiques				
Type d'action	☒ Connaître	☐ Préserver	☐ Gérer	☐ Aménager	☐ Communiquer
Objectif stratégique local	Compléter l'inventaire existant des zones humides pour protéger leur richesse biologique et leurs fonctions naturelles				
Outil(s) de planification lié(s)	☐ PCAET	☐ CLS	☐ Autre :		
Priorité	☒ Haute	☐ Modérée	☐ Faible		
Etat de l'action	☒ A poursuivre	☐ A développer	☐ A créer		
Délais de mise en œuvre	☒ Court terme (< 5 ans)	☐ Moyen terme (5 – 10 ans)	☐ Long-terme (>10 ans)		

DESCRIPTION

CONTEXTE

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 définit, pour la première fois dans la législation française, les zones humides comme des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant une partie de l'année » (Article L211-1 du code de l'environnement). Il existe deux critères officiels permettant de définir les zones humides : l'hygromorphie des sols et la présence de plantes hygrophiles.

Sur le périmètre de la CCPN, les réservoirs de biodiversités « zones humides » ont tous été inventoriés sous l'angle de la végétation soit 406 zones humides, recouvrant une superficie totale de 363 ha (inventaires TVB, inventaires Natura 2000 etc.).

L'approche par végétations sous-évalue la répartition des zones humides du fait de l'expression des modes de gestion sur la définition du couvert végétal. L'Agence de l'Eau Adour Garonne dans le cadre de son 11^{ème} programme et en application dans les documents de planification SAGE et SDAGE souhaite ainsi prendre en compte le critère pédologique pour la définition exhaustive des zones humides de son territoire.

Suite à l'étude de la TVB réalisée sur le territoire, l'inventaire des zones humides est l'une des premières actions lancées par la Communauté de Communes. Cette connaissance a été jugée primordiale pour le développement territorial et initiée dès 2023 avant même l'approbation de ce plan.

NATURE DE L'ACTION ET PRESCRIPTION TECHNIQUE

- Poursuivre le programme « inventaire des zones humides » de l'AEAG sur le territoire selon les cahiers des charges et la méthodologie du SDAGE Adour-Garonne.
- Evaluer l'intérêt fonctionnel, identifier les dynamiques, les éventuelles menaces et atteintes liés à chacune des zones humides.
- Hiérarchiser les zones humides sur la base des enjeux et du niveau d'expression de leurs fonctions.

Commune(s) concernée(s)	Tout le territoire
Surface ou linéaire approximatif	11 760 ha (surface zones humides potentielles et avérées)
Nécessité de maîtrise foncière de l'espace	Non
Pression(s) et menace(s) recensée(s)	Drainage ; Mise en culture ; Fermeture du milieu ; Pollution ;

MISE EN ŒUVRE

Porteur(s) de projet potentiel(s)	CCPN ; SMGP ; Institution Adour ; CD64 ;
Partenaire(s) potentiel(s)	CEN NA ; Structures environnementalistes ; Bureaux d'études ; Forum des Marais Atlantiques
Public visé	Communes, CCPN

Fonds mobilisables	Agence de l'Eau Adour-Garonne ; Appel à Projets ; Politique Gemapi/PAPI.
Estimation du coût	Travail réalisé en régie (agent GEMAPI CCPN en partie financé agence de l'eau)
Actions complémentaires	Actions n°6, 7 et 9.

ÉVALUATION	
Indicateur(s) des résultats	Surfaces de zones humides inventoriée ; Etat de conservation des zones humides.
Leviers de réussite	Sensibilisation auprès des élus, de la population et des agriculteurs de l'intérêt de préserver les zones humides.
Perspective à long-terme	Conservation et restauration des zones humides ; Préservation des inondations (zones d'expansion des crues) ; Préservation de la quantité et qualité de la ressource en eau sur le territoire.

RESSOURCES BIBLIOGRAPHIQUES	
Inventaire des zones humides	Arrêté ministériel du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.211-108 du code de l'environnement 🔗 Arrêté du 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement. 🔗 Circulaire DGPAAT/C2010-3008 du 18 janvier 2010 🔗 SDAGE 2016-2021 Adour-Garonne, un nouvel élan pour l'eau Approche méthodologique d'inventaire et de caractérisation des zones humides. FROMONT N. 5/10/2007 UNIV. DE PARIS SUD Z3.32-3933 - Forum des Marais Atlantiques Boîte à outils "zones humides, Agence de l'Eau Seine-Normandie". PERRINEAU L. - LUCAS L. - AMEZAL A. 2013 FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES Guide méthodologique pour l'identification des secteurs à zones humides fonctionnelles et prioritaires pour la gestion de l'eau – agence de l'eau Adour-Garonne, juillet 2007. Manuel d'aide à l'identification des " zones humides prioritaires ", des ZHIEP et des ZSGE. PERRINEAU L. - BLAN-CHET F. 2011 FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES Guides d'aide à la numérisation des inventaires de zones humides - Forum des Marais Atlantiques – FERNANDEZ J. Manuel d'identification de la végétation des zones humides du bassin Adour-Garonne (Conservatoire Botanique Sud-Atlantique, Conservatoire Botanique National de Midi-Pyrénées, AEAG, DIREN Midi-Pyrénées, DIREN Aquitaine - décembre 2007) 🔗

FICHE ACTION
N°6

PRESERVER LES ZONES HUMIDES EXISTANTES

Axe stratégique	Résilience et adaptation des zones humides et des milieux aquatiques				
Type d'action	☐ Connaître	☒ Préserver	☐ Gérer	☒ Aménager	☐ Communiquer
Objectif stratégique local					
Outil(s) de planification lié(s)	☐ PCAET	☐ CLS	☒ Autre : SRADETT, SCoT, SAGE		
Priorité	☒ Haute	☐ Modérée	☐ Faible		
Etat de l'action	☐ A poursuivre	☒ A développer	☐ A créer		
Délais de mise en œuvre	☒ Court terme (< 5 ans)	☐ Moyen terme (5 – 10 ans)	☐ Long-terme (>10 ans)		

DESCRIPTION

CONTEXTE

La TVB est un véritable outil d'aménagement du territoire en faveur de la biodiversité qui se décline à différentes échelles, dont l'échelle communale et intercommunale. L'objectif est de concilier développement du territoire et préservation de la biodiversité en prenant en compte les continuités écologiques dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement et en les inscrivant durablement sur le territoire. Les zones humides constituent un des réservoirs de biodiversité les plus remarquables du territoire de la CCPN qu'il convient de prendre en compte prioritairement dans les documents de planification.

La Communauté de Communes du Pays de Nay accompagne les projets de révision de documents d'urbanisme via son service urbanisme, en déclinaison du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) adopté en 2019 à l'échelle de son territoire. L'intégration des zones humides dans ces documents de planification se fait lors de l'élaboration ou révision des documents par un travail concerté entre la Communauté de communes, la ou les commune(s) concernée(s), le bureau d'étude mandaté et d'autres partenaires du territoire (CA, CEN NA ...).

NATURE DE L'ACTION ET PRESCRIPTION TECHNIQUE

- Les PLU devront être compatibles avec les documents de planification supérieurs (SRADETT, SCoT, SAGE etc.).
- Les zones humides devront être prises en compte à tous les niveaux des documents d'urbanismes : rapport de présentation (diagnostic écologique et cartographies), PADD (définir les enjeux et objectifs de préservation des réservoirs et des corridors), OAP (définition d'option d'aménagements en fonction des enjeux de protection) et le règlement (définition des zonages adaptés et des règles de protection).
- Soutenir les actions d'acquisition, de gestion et de valorisation de gestionnaire (CEN NA, Syndicat de rivières, APPMA, FDC, CCPN ...) sur les réservoirs de biodiversité de zones humides.
- Mobiliser des aides financières pour le recrutement d'un animateur zones humides

Commune(s) concernée(s)	Tout le territoire
Surface ou linéaire approximatif	11 760 ha (surface zones humides potentielles et avérées)
Nécessité de la maîtrise foncière de l'espace	Non
Pression(s) et menace(s) recensée(s)	Drainage ; Mise en culture ; Fermeture du milieu ; Pollution ;

MISE EN ŒUVRE

Porteur(s) de projet potentiel(s)	CCPN ; Communes ;
Partenaire(s) potentiel(s)	CAUE ; CEN NA
Public visé	Collectivités
Fonds mobilisables	A étudier
Estimation du coût	Coûts éventuels d'acquisition Temps agent CCPN (GEMAPI+Aménagement)

Actions complémentaires Actions n°5

ÉVALUATION

Indicateur(s) des résultats	Surface de zones humides inscrites dans les documents d'urbanismes (zone N ou A) et d'aménagement.
Leviers de réussite	Sensibilisation auprès des élus et des techniciens du Pôle urbanisme ; Sensibilisation auprès de la population de l'intérêt de préserver les zones humides.
Perspective à long-terme	Préservation des zones humides ; Préservation des inondations (zones d'expansion des crues) ; Préservation de la quantité et qualité de la ressource en eau sur le territoire.

RESSOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

Préservation des zones humides et aménagement	CEREMA, 2022. Intégrer les zones humides dans les PLUi. 🔗
	ADEUS, 2014. Comment intégrer les zones humides dans les documents d'urbanisme ? 🔗
	CEREMA. Intégrer les milieux humides dans l'aménagement urbain. 🔗

FICHE ACTION
N°7

RESTAURER LES ZONES HUMIDES

<i>Axe stratégique</i>	<i>Résilience et adaptation des zones humides et des milieux aquatiques</i>				
Type d'action	☐ Connaître	☐ Préserver	☒ Gérer	☐ Aménager	☐ Communiquer
Objectif stratégique local	Préservation des zones humides ; Préservation des inondations (zones d'expansion des crues) ; Préservation de la quantité et qualité de la ressource en eau sur le territoire ; Résilience du territoire face aux aléas climatiques.				
Outil(s) de planification lié(s)	☐ PCAET	☐ CLS	☐ Autre :		
Priorité	☒ Haute	☐ Modérée	☐ Faible		
Etat de l'action	☐ A poursuivre	☐ A développer	☒ A créer		
Délais de mise en œuvre	☐ Court terme (< 5 ans)	☒ Moyen terme (5 – 10 ans)	☐ Long-terme (>10 ans)		

DESCRIPTION

CONTEXTE

Toutes les surfaces potentiellement humides pré-localisées par le diagnostic cartographique ont été prospectées en priorité. Dans l'état actuel de nos connaissances (inventaires 2021 et données issues Natura 2000), sur l'ensemble du territoire ce sont 406 zones humides inventoriées, recouvrant une superficie totale de 363 ha, avec de nombreuses zones humides répertoriées récemment d'où l'importance de cette nouvelle campagne de terrain. Les inventaires pédologiques apporteront des compléments sur la définition et la répartition de ces milieux.

Ces zones humides sont principalement liées aux réseaux hydrographiques très dense et plus particulièrement au Gave de Pau (importance en surface des saligues sur les petites communes limitrophes). Les forêts rivulaires humides sont également très présentes sur les cours d'eau en piémont (importance du Gest, du Luz, du Houga et de la Mouscle). A noter l'importance d'un complexe de prairies humides sur le territoire (161 ha) qui est le milieu naturel humide dominant.

Les zones humides du territoire sont, pour bon nombre d'entre elles et en contexte de piémont, localisées en contexte riverain et par conséquent soumises aux activités anthropiques. La capacité de résilience (face aux aléas environnementaux) et les services rendus par les zones humides passent par leur bon fonctionnement hydropédologique. Il convient de pouvoir s'assurer du maintien et de la restauration de leur bon fonctionnement.

NATURE DE L'ACTION ET PRESCRIPTION TECHNIQUE

- Mettre en place des actions de restauration sur les zones humides.
- Orienter des Mesures Compensatoires sur des secteurs stratégiques.
- Sensibiliser les propriétaires (privés et publics) à la préservation des zones humides.
- Solliciter l'expertise du CEN NA Zones humides.
- Veiller à la prise en compte des réservoirs de biodiversité zones humides de bord de cours d'eau dans les diagnostics des PPG des syndicats de rivières.
- Créer et animer un groupe de travail technique 'TVB et cours d'eau/zones humides' : réunion spécifique à la gestion des zones humides en bordure de réseaux hydrographiques ; lien avec la GEMAPI etc.

Commune(s) concernée(s)	Tout le territoire
Surface ou linéaire approximatif	11 760 ha (surface zones humides potentielles et avérées)
Nécessité de la maîtrise foncière de l'espace	Oui (Propriétés, Bail emphytéotique, ORE)
Pression(s) et menace(s) recensée(s)	Drainage ; Mise en culture ; Fermeture du milieu ; Pollution ;

MISE EN ŒUVRE

Porteur(s) de projet potentiel(s)	CCPN ; Communes ; CEN NA ; Chambre agriculture 64 ; Syndicat Mixte du Gave de Pau
Partenaire(s) potentiel(s)	Structures naturalistes ; Syndicats agricoles ; Lycées agricoles ;
Public visé	Propriétaires fonciers de zones humides
Fonds mobilisables	Appel à projets (Nature et transition ; Nature 2050 etc.) ; AEAG (80% de mobilisable sur de la restauration) ; Région NA
Estimation du coût	Cout à estimer après inventaire. Pour information : - Neutralisation de Drains : 460 €/ml - Réouverture : 2 000 € à 4 000 € / ha - Etrépage : 5 000 €/ha - Creusement de mares : 800 € (100m² à la pelleteuse) à 1 500€ (20 m² manuellement) - Restauration d'ouvrages hydrauliques : Cout difficile à prévoir car dépendants de la complexité et spécificité de l'intervention (type de digues, de bondes etc.) - Suppression d'un remblai : 20 € / m³ - Reconversion d'un labour en prairie : 500 € / ha (dépend de l'itinéraire technique et des semences employées) - Mise en défens : 25 €/ml de clôtures
Actions complémentaires	Actions n°5, 9,10, et 11.

ÉVALUATION	
Indicateur(s) des résultats	Surface de zones restaurée ; Nombre de zones humides restaurées ; Evaluation de la fonctionnalité locale.
Leviers de réussite	Recherche de financement ; Valorisation des services rendus par les zones humides ; Sensibilisation auprès des propriétaires et des exploitants agricoles.
Perspective à long-terme	Préservation des zones humides ; Préservation des inondations (zones d'expansion des crues) ; Préservation de la quantité et qualité de la ressource en eau sur le territoire ; Résilience du territoire face aux aléas climatiques.

RESSOURCES BIBLIOGRAPHIQUES	
Solutions fondées sur Nature	Forum des Marais Atlantiques, 2009. Mettre en place un projet de restauration de zones humides. Guide pour les porteurs de projet. 🔗 OFB, 2023. Guide de la méthode nationale d'évaluation des fonctions des zones humides. 🔗

**FICHE ACTION
N°8**

PRESERVER ET RESTAURER LA FONCTIONNALITE DES COURS D'EAU ET DES BERGES

Axe stratégique	Résilience et adaptation des zones humides et des milieux aquatiques				
Type d'action	☐ Connaître	☒ Préserver	☒ Gérer	☒ Aménager	☐ Communiquer
Objectif stratégique local	Préserver les fonctions écologiques des cours d'eau				
Outil(s) de planification lié(s)	☐ PCAET	☐ CLS	☐ Autre :		
Priorité	☒ Haute	☐ Modérée	☐ Faible		
Etat de l'action	☐ A poursuivre	☐ A développer	☒ A créer		
Délais de mise en œuvre	☒ Court terme (< 5 ans)	☐ Moyen terme (5 – 10 ans)	☐ Long-terme (>10 ans)		

DESCRIPTION

CONTEXTE

La CCPN abrite un important tissu rivulaire avec un réseau hydrographique de 745 km de cours d'eau. Parmi ceux-ci, 336 km présentent un enjeu spécifique pour la biodiversité et la qualité de la ressource en eau. Un des enjeux les plus forts de ces milieux relève de la présence de migrateurs amphihalins (Anguille européenne, Saumon atlantique, Truite de mer, Truite de rivière, Lamproie marine) dans plusieurs cours d'eau dont deux axes sont classés au titre de l'article L214-17-2 du Code de l'Environnement. Tous les ouvrages hydrauliques en présence ont donc l'obligation d'assurer la libre circulation des sédiments et des espèces migratrices.

La prise en compte des cours d'eau dans les projets d'aménagement est souvent limitée à l'étude des enjeux hydrauliques et la prise en compte des risques d'inondations. Il importe de pouvoir rétablir la continuité écologique au sein de ces milieux. La qualité hydrologique des rivières est également impactée par les activités anthropiques telles : (i) des rejets (pollution chimique) pouvant altérer la qualité chimique de l'eau, (ii) le piétinement des petits cours d'eau provoquant une érosion des berges et une atteinte au lit de la rivière entraînant une pollution physique avec pour conséquence le colmatage et/ou l'élargissement du lit et (iii) une augmentation de la température. Toutes ces actions peuvent être préjudiciable pour la faune aquatique.

La préservation et restauration de la qualité des cours d'eau passe par un maintien de la fonctionnalité du lit mais aussi par la prise en compte de berges. Ces dernières sont nécessaires pour la fixation du sol, la protection des crues, la qualité de l'eau grâce aux micro-organismes des racines et en offrant un abri et de la nourriture à la faune. Il y a des conflits d'usage qui existe sur les cours d'eau et il convient de pouvoir concilier à les fonctions hydraulique, biologique, économique et paysagère.

Les travaux de restauration sont majoritairement réalisés par le syndicat mixte du bassin du gave de Pau, en partie financé par la CCPN.

NATURE DE L'ACTION ET PRESCRIPTION TECHNIQUE

- Ménager des zones d'accès pour le bétail, créer des abreuvoirs.
- Restaurer la fonction biologique en créant des aménagements spécifiques pour la faune.
- Eviter d'enlever la végétation fixatrice des berges et choisir les techniques de stabilisation les plus adéquates et les moins dommageables pour l'environnement.
- Mener des opérations de renaturation et de reméandrage.
- Intervenir sur des tronçons limités en fonction des nécessités et d'un plan directeur d'aménagement.
- Intervenir en dehors des périodes de reproduction des espèces piscicoles présentes.
- Limiter les interventions sur le fond pour maintenir une diversité maximale d'habitats.

Commune(s) concernée(s)	Communes avec un chevelu aquatique (Toutes les communes du territoire)
Surface ou linéaire approximatif	745 km de cours d'eau concerné dont 336 km prioritaire en raison des enjeux écologiques
Nécessité de la maîtrise foncière de l'espace	Maîtrise foncière uniquement pour intervention sur les berges.
Pression(s) et menace(s) recensée(s)	Aménagement ; Embâcles ; Piétinement bétail ;

MISE EN ŒUVRE	
Porteur(s) de projet potentiel(s)	Syndicat Mixte du Gave de Pau ; Collectivités ; Fédération départementale de pêche.
Partenaire(s) potentiel(s)	CEN NA ; Safer NA ; CA 64 ;
Public visé	Propriétaires fonciers en bordures de cours d'eau ; Exploitants agricoles en bordure de cours d'eau.
Fonds mobilisables	Appel à projets ; Fond verts ; AEAG ; Région.
Estimation du coût	Cela représente 277 000 € par an pour la CCPN (2023-2025). - Cours d'eau : - Diversification des habitats du lit mineur : 100 € à 500 € / ml et/ou 50€ à 150€ / m². - Remodelage du lit dans l'espace de bon fonctionnement : 400€ à 1 200€ / ml selon contexte urbain ou rural. - Reconstitution de la ripisylve : 30 € / ml de berge végétalisée - Aménagement franchissabilité (passe à poissons, dévalaison, etc.) ouvrage : 20 000 € à 80 000 € / m de chute selon le contexte et l'ouvrage. - Effacement embâcle : - Effacement ouvrage : 50 000 € à 150 000 € / m de chute. - Berges : - Mise en défens : 25 €/ml de clôtures barbelés - Pompe de prairie (pompe à museaux) : 600 € / pompe (convient pour 8 têtes au maximum) - Abreuvoir gravitaire : 1 00 € à 2 000 € / abreuvoir - Abreuvoir à pompe solaire : 5 000 € à 7 000 € / abreuvoir
Actions complémentaires	Actions n°7 et 9

ÉVALUATION	
Indicateur(s) des résultats	Nombre d'installation posées ; Linéaire de cours d'eau préservé ; qualité du milieu
Leviers de réussite	Dialogue avec les éleveurs ; Proposition de source de financements.
Perspective à long-terme	Maintien des berges ; Préservation de la qualité de l'eau. Préservation de la faune des petits cours d'eau.

RESSOURCES BIBLIOGRAPHIQUES	
Code l'environnement	Article L214-17 du Code de l'Environnement 🔗
Restauration des continuités écologiques des cours d'eau	CETE & OFB, 2013. Petits ouvrages hydrauliques et continuités écologiques. Cas de la faune piscicole. 🔗 AEAG, 2017. Guide d'accompagnement des porteurs de projet dans les opérations d'effacement ou d'arasement de seuils en rivière. 🔗 OFB, 2022. Aider les rivières à reprendre leur cours. 🔗 RRGMA, 2012. La continuité écologique des cours d'eau. Guide des bonnes pratiques. 🔗

AXE 3 : Transition agroécologique : Vers des bénéfices partagés entre agriculture et patrimoine naturel

FICHE ACTION
N°9

APPREHENDER LES ENJEUX ECOLOGIQUES EN CONTEXTE AGRICOLE : INVENTAIRE ET VALORISATION

Axe stratégique	Transition agroécologique : vers des bénéfices partagés entre agriculture et patrimoine naturel				
Type d'action	☒ Connaître	☐ Préserver	☐ Gérer	☐ Aménager	☒ Communiquer
Objectif stratégique local	Améliorer la connaissance locale des enjeux écologiques du patrimoine agricole				
Outil(s) de planification lié(s)	☐ PCAET	☐ CLS	☐ Autre :		
Priorité	☒ Haute (Haies)	☒ Modérée (Prairies)	☐ Faible		
Etat +de l'action	☒ A poursuivre	☐ A développer	☐ A créer		
Délais de mise en œuvre	☒ Court terme (< 5 ans)	☒ Moyen terme (5 – 10 ans)	☐ Long-terme (>10 ans)		

DESCRIPTION

CONTEXTE

Le travail d'inventaire et de compilation réalisé dans le cadre de la démarche de TVB a mis en évidence un manque de connaissance des enjeux écologiques du patrimoine agricole :

- **Les haies** constituent des infrastructures agroécologiques importantes pour la préservation de la biodiversité en abritant tout un cortège d'espèces spécifiques mais aussi en jouant un rôle de reconnexion des réservoirs de biodiversité et reconstitution des corridors écologiques. Elles jouent également un rôle de protection contre les pollutions diffuses et notamment celles liées aux produits phytosanitaires. Enfin, elles contribuent à la préservation des sols, lutte contre l'érosion et prévention des inondations.
- **Les prairies maigres de fauche et les prairies naturelles** sont d'une biodiversité très riche (flore et faune), unique et remarquable, dont le cortège floristique joue un rôle important sur la santé des pollinisateurs. Cette biodiversité dépend directement de la gestion effectuée, issue d'un savoir-faire paysan séculaire. En effet, ces prairies traditionnelles anciennes sont essentiellement fauchées, non amendées et pâturées de façon extensive. Elles sont aujourd'hui en raréfaction partout en France.
- **Les landes** (ou touyas en béarnais) sont des habitats remarquables autrefois utilisés pour le soutrage (litière) et dans une moindre mesure le pâturage et le fourrage. Il s'agit de formation végétale dont la physionomie est marquée par la dominance de sous-arbrisseaux ou arbrisseaux sempervirents de la famille des bruyères. Ces milieux sont aujourd'hui en forte régression du fait d'une modification des pratiques agricoles (recul de l'élevage dans les territoires) et du faible intérêt agronomique. Cet habitat est pourtant caractéristique de ce territoire et de haute valeur paysagère et culturelle. Ces espaces, qui ont couvert de vastes surfaces (ex du Pont-long), sont relégués aujourd'hui à des zones boisées, inaccessibles, pentues et dépourvues de gestion.
- **Les granges** (ou bordes), habitats non naturels mais à vocation agro-pastorale forte, peuvent également être le refuge d'une faune (chiroptères, rapaces) d'un grand intérêt.

Les données sur ces milieux (localisation, enjeux, gestion, valorisation etc.) et espèces sont lacunaires pour la plupart et méritent d'être complétées. De même, ces milieux jouent un rôle précieux de stockage de carbone et de corridors de biodiversité.

L'appréhension de ces enjeux écologiques peut constituer une des bases d'une mise en œuvre d'une politique agricole en faveur d'une transition agroécologique. Elle permettra de faire un lien entre la typologie agricole et les données issues des déclarations de pratiques des exploitants agricoles et d'autres part la typologie des habitats naturels.

La réussite d'une prise en compte de ses enjeux passe par une diffusion de la connaissance auprès de agriculteurs et gestionnaires. La restitution et le dialogue autour des enjeux identifiés est partie intégrante de cette action. Et au-delà d'un projet global des enjeux écologiques, une approche localisée (à l'échelle d'une exploitation, de volontaires etc.) peut être envisagée. Cela permet de travailler à l'échelle fine et de mieux discuter la considération des enjeux et la valorisation d'une telle démarche.

Cette action sera déclinée en deux temps : un premier temps de mise en œuvre à court terme ciblé sur les haies en raison de l'importance écologique et sociétale actuelle de ces milieux et des dispositifs existants pour leur replantation. Puis dans un deuxième temps, à moyen terme, seront considérés les autres milieux agricoles.

NATURE DE L'ACTION ET PRESCRIPTION TECHNIQUE

Actions sur les haies en priorité :

- Réaliser un inventaire des haies existantes (constituer une base de données pour comparatif), des milieux ouverts (prairies, pelouses et landes) et bâtiments agricoles à forte valeur écologique.

- Travailler en partenariat avec les acteurs de la filière agricole et utiliser une terminologie commune.
- Utilisation de photos aériennes historiques pour identification du maillage bocager passé et comparaison avec l'existant.
- Utilisation des données du Registre Parcellaire Graphique pour définir les espaces à inventorier.
- Réaliser des démarches concertées, participatives auprès des agriculteurs volontaires à l'échelle de leur exploitation.
- Diffuser les connaissances et proposer des schémas techniques de prise en compte et de valorisation. Notamment la valorisation économique pour inciter à la plantation de haies sous cette forme (bois-énergie).
- Contacter les agriculteurs propriétaires de parcelles forestières, pour les sensibiliser sur la gestion de leurs parcelles boisées (ONF et CA).
- Communiquer sur l'importance de ces milieux d'un point de vue écosystémique, économique et biologique.
- Réaliser cette action en lien avec l'action n°1, pour définir ensuite les orientations de l'action n° 11.

Commune(s) concernée(s)	Toutes les communes
Surface ou linéaire approximatif	- 5 675 ha (prairies permanentes déclarées à la PAC) - MI de haies existantes non connu
Nécessité de la maîtrise foncière de l'espace	Non (mais demande d'autorisation et ordre de missions pour sa réalisation)
Pression(s) et menace(s) recensée(s)	Modification de pratique de gestion ; Conversion de trajectoire du sol.

MISE EN ŒUVRE	
Porteur(s) de projet potentiel(s)	CCPN ; CA 64 ;
Partenaire(s) potentiel(s)	CEN NA ; CBNPMP ; Vallée Bio du Gave ; Bureaux d'études ; Structures naturalistes.
Public visé	Agriculteurs
Fonds mobilisables	Appel à projets
Estimation du coût	A mutualiser avec action n°1 sur inventaire forêts
Actions complémentaires	Actions n°5, 10, 11 et 14

ÉVALUATION	
Indicateur(s) des résultats	Surface couverte par la démarche ; Surface de prairies à enjeux inventoriées ; Linaire (et diagnostic fonctionnel) des haies inventoriées ;
Leviers de réussite	Communication avec les acteurs du monde agricole ; Valorisation des habitats recherchés et des pratiques de gestion mises en œuvre.
Perspective à long-terme	Préservation de ces habitats naturels ; Préservation de la biodiversité associée à ces milieux.

RESSOURCES BIBLIOGRAPHIQUES	
Haies	DDT Aisne, 2022. Les haies, enjeux et réglementations. 🔗 AFAC. Les haies. 🔗 OFB. L'essentiel sur la haie. 🔗 SNB. Favoriser les haies. 🔗
Prairies naturelles	OFB. Les prairies, une question d'équilibre. 🔗 SNB. Maintenir et restaurer les prairies naturelles. 🔗 Natagora. Les prairies maigres de fauche. 🔗 INPN. Prairies maigres de fauche de basse altitude. 🔗 AAPPF, 2022. Conserver les « vieilles prairies », un levier efficace pour étendre le bouquet de services. 🔗
Landes	Olmeda & al., 2020. Plan d'action de l'UE visant à maintenir et à rétablir un état de conservation favorable du type d'habitat 4030 – landes sèches européennes. Commission européenne.

FICHE ACTION
N°10

PRESERVER ET DEVELOPPER LES HAIES

Axe stratégique	Transition agroécologique : vers des bénéfices partagés entre agriculture et patrimoine naturel				
Type d'action	☐ Connaître	☒ Préserver	☒ Gérer	☒ Aménager	☐ Communiquer
Objectif stratégique local					
Outil(s) de planification lié(s)	☐ PCAET	☐ CLS	☐ Autre : SCOT		
Priorité	☒ Haute	☐ Modérée	☐ Faible		
Etat de l'action	☐ A poursuivre	☐ A développer	☒ A créer		
Délais de mise en œuvre	☒ Court terme (< 5 ans)	☐ Moyen terme (5 – 10 ans)	☐ Long-terme (>10 ans)		

DESCRIPTION

CONTEXTE

La haie champêtre est une structure arborée linéaire dense composée d'arbres, d'arbustes et de buissons indigènes locaux. Elle peut être associée à un talus, un fossé ou une bande enherbée. Les végétaux la composant peuvent être conduits en cépée, en arbre têtard ou en haut-jet. Les espèces seront sélectionnées selon les caractéristiques suivantes : locales (label végétal local), mellifères, fruitières et non allergènes. Les haies constituent un support au déplacement des espèces et des lieux de refuge, d'alimentation et de reproduction pour de nombreuses espèces, notamment auxiliaires des cultures. Elles protègent du vent le bétail, les cultures et les bâtiments et permettent de réguler le régime des eaux en favorisant son infiltration et en limitant le transfert des polluants aux cours d'eau. Elles peuvent également fournir énergie et matériaux. Les haies structurent le paysage, marquant le parcellaire et contribuant à l'identité du territoire.

La valorisation économique des produits et des services issus de l'agroforesterie constitue un axe essentiel pour ralentir les phénomènes d'arrachage des haies et inciter à de nouvelles plantations. La haie permet ainsi de produire du bois sous différentes formes (bois d'œuvre et bois de chauffage), et de différents modes de valorisation (bûchettes, plaquettes, BRF, fagots...). Une haie champêtre a une production moyenne de 1 à 17 tonnes de bois sec / an / km linéaire. Cela varie selon le type de haies et d'essences. Cette récolte peut permettre de compenser les coûts d'entretien courant de la haie, à prendre en compte dans le bilan économique de l'exploitation. Enfin, les haies peuvent également fournir de la litière et du fourrage pour les animaux. Bon nombre des essences des haies sont en effet consommables par des ruminants et peuvent constituer une ressource alimentaire complémentaire aux prairies en cas de besoin.

NATURE DE L'ACTION ET PRESCRIPTION TECHNIQUE

- Préservation des haies dans les documents d'urbanisme (outil EBC etc.)
- Faire un inventaire des dispositifs d'aides à la plantation de haies existants.
- Réaliser une localisation et priorisation de secteurs optimaux à enjeux à l'échelle du territoire (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques : TVB / Brise-crues / Brise-vent) pour être replantées.
- Possibilité d'orienter la plantation de haies en divers axes stratégiques : haies brise-crue, haies brise-vent, haies bois-énergie et haies de biodiversité (connectivité, maillage bocager).
- Mettre en place des haies plurispécifiques et multi-strates, composées d'espèces non allergisantes, locales et favorables aux pollinisateurs.
- Réalisation du pralinage et mise en place des protections et paillage lors de la plantation.
- Signature d'une lettre d'engagement avec les volontaires.
- Obtenir le label « Haie ».

Commune(s) concernée(s)	Toutes les communes
Surface ou linéaire approximatif	MI de haies existantes + haies à planter
Nécessité de la maîtrise foncière de l'espace	Oui (ou maîtrise d'usage)
Pression(s) et menace(s) recensée(s)	Remembrement ; Effacement ; Gestion ; Maladies des arbres.

MISE EN ŒUVRE	
Porteur(s) de projet potentiel(s)	CCPN ; Communes ; CA 64.
Partenaire(s) potentiel(s)	Agriculteurs ; Fédération de chasse 64 ; CEN NA ; Sociétés et associations de chasse ; Pépiniéristes ; Structures de réinsertions locales ; Syndicat de rivières ; CLAB ; Lycées agricoles et Ecoles, Arbres et Paysages 32 ; AFAC-Agroforesterie.
Public visé	Agriculteurs ; Propriétaires fonciers ;
Fonds mobilisables	Appel à projets ; FDC 64 ; Fond vert ; Mécénat (Reforest'Action), AAP "Plantons des haies" de la DRAAF
Estimation du coût	<u>Localisation et priorisation de secteurs optimaux puis contacts des propriétaires :</u> - 5 000 € (prestataire) <u>Outil incitatif CCPN pour la plantation de haies :</u> à définir - Plantation de haies : 20 €/ml ; - Entretiens des haies : 5 €/ml.
Actions complémentaires	Action n°9 et 11

ÉVALUATION	
Indicateur(s) des résultats	Linéaires de haies plantées ; Nombre de projets de plantations.
Leviers de réussite	Communication ; auprès des agriculteurs ; Prise en charge de l'entretien des haies sur les premières années lors du montage du projet.
Perspective à long-terme	Augmentation du bocage et des services écosystémiques associés.

RESSOURCES BIBLIOGRAPHIQUES	
Plantation et gestion des haies	AFAC. Les haies. 🔗 OFB. Gérer durablement ses haies et en planter de nouvelles. 🔗
Valorisation des haies	CRAN & AGROOF, 2022. Évaluer la contribution des haies aux performances technico-économiques des exploitations agricoles. 🔗 CIVAM Pays de la Loire, 2020. Gérer et valoriser les haies bocagères. 🔗 Label Haie. 🔗 AAP France Nation Verte. 🔗

FICHE ACTION
N°11

DEVELOPPER DES LEVIERS POUR ACCOMPAGNER L'AGRICULTURE VERS LA TRANSITION AGROECOLOGIQUE

Axe stratégique	Transition agroécologique : vers des bénéfices partagés entre agriculture et patrimoine naturel				
Type d'action	☐ Connaître	☒ Préserver	☒ Gérer	☒ Aménager	☐ Communiquer
Objectif stratégique local	Accompagner les changements de pratiques agricoles en faveur de la biodiversité				
Outil(s) de planification lié(s)	☒ PCAET		☒ CLS		☐ Autre :
Priorité	☐ Haute		☒ Modérée		☐ Faible
Etat de l'action	☐ A poursuivre		☐ A développer		☒ A créer
Délais de mise en œuvre	☐ Court terme (< 5 ans)		☒ Moyen terme (5 – 10 ans)		☐ Long-terme (>10 ans)

DESCRIPTION

CONTEXTE

Le territoire de la CCPN est majoritairement occupé par l'activité agricole, qui a façonné les paysages. Les mutations récentes de l'agriculture ont conduit à une évolution des systèmes de polyculture élevage traditionnels à des systèmes de grandes cultures intensives, moins favorables à la biodiversité. Ces systèmes intensifs peuvent par ailleurs constituer des éléments aggravants de phénomènes d'érosion des sols, de pollution des eaux et d'érosion de la biodiversité. A l'inverse, les systèmes bocagers encore bien présents sur certains secteurs du territoire jouent des rôles majeurs au sein de la Trame Verte et Bleue, en tant que réservoirs de biodiversité et corridors écologiques, et constituent également un enjeu fort en termes de qualité paysagère. Pour rappel, 62 ha de prairies maigres de fauche seulement ont été diagnostiquées sur le territoire dans le cadre de l'inventaire TVB bien que cette démarche ne puisse se revendiquer exhaustive, la faible superficie observée à l'égard de la surface de prospection couverte témoigne de la raréfaction de cet habitat naturel. De même les landes ont été seulement observées en secteurs de montagne (Arthez-d'Asson, Ferrières, Arbéost) et sont des milieux relictuels des paysages d'autrefois. Il en est de même pour les pelouses sèches qui, en dehors d'une géologie locale ne permettant que peu son installation en piémont, restent localisées en montagne. Ces habitats naturels remarquables sont tous à vocation agro-pastorale et le support d'une biodiversité remarquable.

Différentes pratiques plus respectueuses des sols et de l'environnement se développent de plus en plus depuis plusieurs années, encouragées par une attente sociétale croissante ; elles démontrent en outre leur performance sur les plans écologique et économique. Pour autant, le changement de pratiques peut constituer un profond bouleversement des exploitations, tant sur le rapport à la terre que sur le matériel investi, les intrants utilisés ..., avec une incertitude sur les risques encourus pour la rentabilité de l'exploitation qui peut freiner certaines volontés d'évolution.

Il s'agit de :

- Soutenir et valoriser les agriculteurs dont les pratiques permettent de préserver voire restaurer les écosystèmes et de rendre des services écosystémiques. Le soutien peut s'envisager sous différentes formes : soutien financier via différents outils à déployer, ou soutien via une valorisation des exploitations et de leurs productions, mais aussi de favoriser de nouvelles installations en priorité sur ces réservoirs de biodiversité avec pour objectif la restauration de ces espaces et mise en place d'espace tests agricoles.
- Accompagner les agriculteurs aux moyens de formation et de retour d'expériences, basé sur (i) des références technico-économiques locales, (ii) sur un réseau d'agriculteurs expérimentant des démarches similaires, et (iii) sur un diagnostic permettant d'évaluer la progression de l'exploitation. La diffusion in fine de ces différents éléments doit permettre de valoriser les efforts réalisés et de mobiliser de nouveaux agriculteurs.

NATURE DE L'ACTION ET PRESCRIPTION TECHNIQUE

Mise en place de leviers pour favoriser la transition agroécologique :

- Réaliser un état des lieux des actions menées dans ce sens sur le territoire
- Définir les dispositifs d'aides à déployer et leurs objectifs.
- Définir des MAEc unitaires spécifiques à la préservation des réservoirs et corridors à intégrer dans le PAEC de la CA64, réfléchir à la création de nouveaux PAEC (absence d'amendement, retard de fauche, conversion de cultures, entretien et restauration de milieux ouverts etc.).

- Poursuivre les actions déjà en place par les structures socio-professionnelles : Production en Agriculture Biologique, Agroforesterie, Apiforesterie etc.
- Développer le dispositif IAE (Infrastructures Agro-Ecologiques).
- Accompagner l'agriculture de conservation.
- Etudier la possibilité de bonifier les aides à l'installation de JA ayant des pratiques vertueuses pour la biodiversité
- Développement d'espaces-tests sur la CCPN.
- Animation et coordination de la démarche : recherche d'agriculteurs partenaires (lancement appel à projets), animation du réseau, commission attribution des subventions etc.
- Organisation d'évènements pour valoriser les produits des agriculteurs engagés dans la démarche : marchés, concours généraux agricoles etc.

Accompagnement des professionnels à la transition agroécologique :

- Constituer un groupe d'exploitants volontaires et/ou ayant déjà réalisés des changements de pratiques.
- Proposer des formations types journées techniques auprès des exploitants agricoles.
- Organiser des journées techniques d'échanges associant des agriculteurs engagés dans des démarches agroécologiques, des personnes ressources, des représentants de structures d'accompagnement et de conseil agricole, de représentants naturalistes, de représentants de structures gestionnaires de milieux aquatiques ...
- Action à coordonner avec les actions du PCAET sur les volets énergie, carbone, ...

Commune(s) concernée(s)	Tout le territoire
Surface ou linéaire approximatif	15 555 ha d'habitats agro-pastoraux, avec priorité sur les réservoirs de biodiversité connus.
Nécessité de la maîtrise foncière de l'espace	Non
Pression(s) et menace(s) recensée(s)	Réticences aux changements de pratiques agricoles ; manque de disponibilité des agriculteurs

MISE EN ŒUVRE	
Porteur(s) de projet potentiel(s)	CCPN, ; Organismes professionnels agricoles ou structures animatrices (Chambre d'Agriculture 64, CIVAM, etc.)
Partenaire(s) potentiel(s)	Chambre d'agriculture 64 ; Région NA ; DRAAF ; SAFER ; ABDEA ; CIVAM ; Pouss' en Béarn, Terre de Lien ; Vallée Bio du Gave ; Lycées agricoles ; CUMA ; ETA ; FDC 64 ; Agriculteurs ; Syndicats agricoles ; DDT Service agriculture ; CEN NA ; Indépendants pour les IAE ; Collectivités ; Entreprises.
Public visé	Agriculteurs
Fonds mobilisables	Animation Natura 2000 : 80% DDT64 (Etat-Europe), Outils Natura 2000 (Contrat nini et maec) : 100% (Etat-Europe), IAE : AAP Région NA / Taux d'aides 70 %, MAEC : AAP Région NA et DRAAF / Taux d'aides sur barème coût/ha / liées aux aides PAC, Certifications : AAP Région NA/ liées aux aides PAC, Agriculture biologique : Aides Bio / liées aux aides PAC, Agroforesterie et Apiforesterie : aides dédiées
Estimation du coût	Sensibilisation des élus sur l'agro-écologie : 500 € Accueil d'un espace-test agricole : à déterminer Formations journées techniques transition agro-écologie : à déterminer Bonification des aides éco pour agriculteurs vertueux : à déterminer
Actions complémentaires	Actions n°11, 12/13/16 et 17.

ÉVALUATION	
Indicateur(s) des résultats	Nombre d'exploitants agricole sur le territoire/ Nombre d'exploitants agricoles qui exploite des réservoirs de biodiversité / Nombre de MAEC souscrites/ Nombre d'installations d'éleveurs / Surface de milieux patrimoniaux en gestion durable / surface en BRCE / Surface de milieux patrimoniaux restaurée. Organisation de journées techniques / Nombre de participants / Nombre d'agriculteurs référents sur le territoire.
Leviers de réussite	Sensibilisation / Volonté des agriculteurs / Implication des collectivités/ Implication des structures professionnelles / Mobilisation des services « Développement » de la CCPN pour animer et mettre en

	cohérences les différents projets / Obtention de financements / Leviers financiers pour permettre une évolution des pratiques / Prise en charge de la formation.
Perspective à long-terme	Maintien, reprise et installations d'exploitations agricoles tournées vers l'élevage / Déploiement de nouveaux partenariats sur les réservoirs de biodiversité / Constitution d'un réseau d'acteurs / Préservations des réservoirs de biodiversité / Santé du territoire / Engagements des agriculteurs / Groupes de travail en réseau.

RESSOURCES BIBLIOGRAPHIQUES	
Mesures agroenvironnementales	MAEC : les nouvelles mesures agro-environnementales et climatiques de la PAC. 🔗 Chambre d'Agriculture 64. MAEC. 🔗 DRAAF Nouvelle-Aquitaine. Mesures mobilisables par enjeu. 🔗
Transition agroécologique	MASF. Transition agroécologique. 🔗
Agriculture de conservation	INRAE. L'agriculture de conservation. 🔗 Agriculture de conservation. 🔗

AXE 4 : Actions transversales

FICHE ACTION
N°13

RECHERCHER DES FINANCEMENTS ET ASSURER LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

Axe stratégique	Mise en œuvre du plan d'actions				
Type d'action	☒ Connaître	☒ Préserver	☒ Gérer	☒ Aménager	☒ Communiquer
Objectif stratégique local	Assurer le pilotage des actions, leur financement et leur suivi				
Outil(s) de planification lié(s)	☒ PCAET	☒ CLS	☒ Autre :		
Priorité	☒ Haute	☐ Modérée	☐ Faible		
Etat de l'action	☐ A poursuivre	☐ A développer	☒ A créer		
Délais de mise en œuvre	☒ Court terme (< 5 ans)	☐ Moyen terme (5 – 10 ans)	☐ Long-terme (>10 ans)		

DESCRIPTION

CONTEXTE

La Stratégie Patrimoine Naturel vient compléter les politiques actuelles du SCOT, du PCAET, de la GEMAPI et du Contrat Local de Santé. Les enjeux environnementaux sont nombreux sur le territoire et des mesures de conservation ou de protection sont déjà établies ; la Trame Verte et Bleue et sa déclinaison en ce plan d'actions constitue le lien entre ces différents programmes, elle ne se superpose pas à ce qui est déjà en place, mais vient compléter et donner de la cohérence à l'ensemble des initiatives. Pour assurer la mise en œuvre du plan d'actions et sa bonne concordance avec les autres programmes il convient de dédier du temps de service à la CCPN afin d'animer et de rechercher des sources de financements.

NATURE DE L'ACTION ET PRESCRIPTION TECHNIQUE

- Organisation et animation de réseau et réunions techniques selon les trois approches souhaitées : « Patrimoine naturel et Forêt », « Patrimoine naturel, Zones humides et cours d'eau » et « Patrimoine naturel et Agriculture ».
- Animer et organiser des réunions de travail interne pour assurer une transversalité.
- Veiller et répondre à des appels à projets permettant de financer des actions.
- Supporter les actions menées par les structures partenaires en lien avec le plan d'action.
- Tenir un tableau de bord des actions réalisées annuellement et rédiger les livrables.
- Organiser et animer des restitutions aux élus du territoire.

Commune(s) concernée(s)	Toutes les communes
Surface ou linéaire approximatif	32 675 ha soit tout le territoire
Nécessité de la maîtrise foncière de l'espace	Non
Pression(s) et menace(s) recensée(s)	Temps-agent nécessaire ; Diminution des AAP et aides financières des autres partenaires (Etat, Région, CD64...)

MISE EN ŒUVRE

Porteur(s) de projet potentiel(s)	Communautés de Communes du Pays de Nay
Partenaire(s) potentiel(s)	Collectivités (CCPN), CEN NA,
Public visé	Services « Développement » de la CCPN + SEAPaN
Fonds mobilisables	Fonds de la CCPN / Autres sources de financements à développer
Estimation du coût	Temps techniciens de la Communauté de Communes du Pays de Nay
Actions complémentaires	Actions n°13 et 14.

ÉVALUATION

Indicateur(s) des résultats	Nombre de rencontres techniques organisées par an / Nombre et type de restitution aux élus / Budget annuel dédié au plan d'action / Nombre et type de partenariats / Nombre d'actions réalisées / Nombre de manifestations organisées / Nombre de demandes d'aide
Leviers de réussite	Création d'un poste en charge des missions biodiversité et environnement à la CCPN / Sensibilisation et communication / Mobilisation des élus du territoire / Obtention de financements
Perspective à long-terme	Mise en œuvre annuelle d'actions en faveur de la biodiversité du territoire par la CCPN, les élus, les structures professionnelles, les personnes ressources, les propriétaires, les associations, les entreprises, etc. témoignant de la prise en compte des enjeux de la TVB et du patrimoine naturel.

RESSOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

FICHE ACTION
N°14

REALISER DES ETUDES ET DEMARCHES FONCIERES

Axe stratégique		Mise en œuvre du plan d'actions				
Type d'action	☐ Connaître	☒ Préserver	☒ Gérer	☐ Aménager	☐ Communiquer	
Objectif stratégique local	Développer une stratégie foncière					
Outil(s) de planification lié(s)	☒ PCAET	☐ CLS	☒ Autre : SCOT, PLU			
Priorité	☒ Haute	☐ Modérée	☐ Faible			
Etat de l'action	☐ A poursuivre	☒ A développer	☐ A créer			
Délais de mise en œuvre	☒ Court terme (< 5 ans)	☐ Moyen terme (5 – 10 ans)	☐ Long-terme (>10 ans)			

DESCRIPTION

CONTEXTE

L'étude de la TVB a permis d'identifier les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques. La politique de la TVB au travers de ce plan d'action vise à préserver et/ou remettre en bon état écologique ces éléments afin d'assurer la fonctionnalité des écosystèmes et le déplacement des espèces. Or, la mise en œuvre de nombreuses actions du plan d'actions nécessite pour de nombreuses actions d'avoir une maîtrise foncière ou d'usage forte. La préservation à long-terme des réservoirs de biodiversité et la mise en place d'actions de restauration par le biais de financement public implique de localiser les parcelles d'interventions et les propriétaires mais aussi de s'assurer de la pérennité des actions par engagement des propriétaires.

Si les documents de planification peuvent induire une emprise sur le foncier via le classement de parcelles (Espaces Naturels Sensibles, Zonage de type A ou N, etc.), ils ne sont pas des outils fonciers classiques. L'efficacité de la mise en œuvre de la TVB sur le territoire passe par l'élaboration d'une stratégie foncière. Couplée à cette démarche, il convient à la CCPN de se doter également de moyens stratégiques permettant d'orienter les opportunités de compensation sur les secteurs à enjeux écologiques.

NATURE DE L'ACTION ET PRESCRIPTION TECHNIQUE

- Veille stratégique auprès des autres territoires
- Identifier l'échelle la plus pertinente pour répondre aux enjeux (Communes, SCOT, Bassin versant, sites etc.).
- Réaliser un diagnostic du foncier (propriétaire, pression etc.) suite à la cartographie de la TVB et à l'inventaire des zones humides. Ce diagnostic se fera après les actions d'inventaire de la SPN, et portera seulement sur les zones considérées comme prioritaires au regard de la TVB, de l'inventaire des ZH et des inventaires des actions issu de la SPN.
- Analyser les différents usages, les menaces et les pressions (contexte territorial) sur les parcelles.
- Hiérarchiser les secteurs en fonction des enjeux pour la TVB (préservation, remise en bon état, maintien des usages etc.).
- Définir les objectifs fonciers en croisant les enjeux de TVB, de foncier et le contexte territorial.
- Identifier les acteurs fonciers du territoire et les partenariats possibles.
- Identifier les outils les plus pertinents et efficaces pour répondre à la problématique (acquisition, convention de gestion, bail rural environnemental etc.).

Commune(s) concernée(s)	Toutes les communes concernées par un enjeu environnemental
Surface ou linéaire approximatif	32 675 ha soit tout le territoire, avec une priorité sur les espaces à enjeux (réservoirs de biodiversité et espaces fonctionnels)
Nécessité de la maîtrise foncière de l'espace	Non
Pression(s) et menace(s) recensée(s)	Absence de PLUi

MISE EN ŒUVRE

Porteur(s) de projet potentiel(s)	Communauté de Communes du Pays de Nay, Communes
Partenaire(s) potentiel(s)	SAFER, CEN NA, Syndicat Mixte du Gave de Pau, Terre de Liens, Chambre d'Agriculture 64

Public visé	Techniciens territoriaux et structures foncières
Fonds mobilisables	Fonds propre de la CCPN et des communes / Région NA / AEAG / Fond vert / Structures foncières (Terre de Liens, CEN NA, Syndicat Mixte des Gaves)
Estimation du coût	- Convention de partenariat avec SAFER : à déterminer - Etude foncière : à déterminer - Achat foncier non bâti : 500 € à 5 000 € /ha selon le type de milieux.
Actions complémentaires	Actions n°3,6 et 8

ÉVALUATION	
Indicateur(s) des résultats	Réalisation de l'étude / Nombre de démarches foncières réalisées / Surface foncière maîtrisée.
Leviers de réussite	Communication sur l'intérêt de la démarche / Synergie pour la démarche d'acquisition / Concertation / Pertinence des outils / Suivi dans le temps
Perspective à long-terme	Sécurisation du foncier / Préservation des services écosystémiques /

RESSOURCES BIBLIOGRAPHIQUES	

FICHE ACTION
N°15

SENSIBILISER ET FORMER AUX ENJEUX DU PATRIMOINE NATUREL

<i>Axe stratégique</i>		<i>Mise en œuvre du plan d'actions</i>				
Type d'action		☐ Connaître	☒ Préserver	☐ Gérer	☐ Aménager	☒ Communiquer
Objectif stratégique local	Informier et former tous les publics aux enjeux de la biodiversité					
Outil(s) de planification lié(s)		☒ PCAET	☐ CLS	☐ Autre :		
Priorité		☒ Haute	☐ Modérée	☐ Faible		
Etat de l'action		☐ A poursuivre	☒ A développer	☐ A créer		
Délais de mise en œuvre		☒ Court terme (< 5 ans)	☐ Moyen terme (5 – 10 ans)	☐ Long-terme (>10 ans)		

DESCRIPTION

CONTEXTE

La biodiversité est l'expression à la fois des milieux naturels et des pratiques de gestion d'un territoire. Elle sculpte les paysages et forge son identité. Sa prise de conscience collective passe par la compréhension des enjeux environnementaux. La connaissance de la biodiversité de son jardin, de sa commune, de son territoire permet de visualiser son environnement sous un angle nouveau. Les services rendus par la biodiversité sont évoqués : qualité de l'air, de l'eau, qualité des productions animales et végétales, entité paysagère, santé, cadre de vie, tourisme, etc. Cette appropriation est nécessaire dans le contexte actuel d'érosion de la biodiversité et de changement climatique mais aussi plus particulièrement pour la sauvegarde et la restauration des trames écologiques identifiées lors du diagnostic.

Au-delà du strict enjeu lié au patrimoine naturel, un focus devrait être fait sur le secteur agricole. Il existe un début de fracture entre la population et les agriculteurs, expliquée le plus souvent par une méconnaissance de cette activité et un manque de dialogue. La facilitation des contacts peut se faire par une valorisation de leur travail dans une relation directe aux consommateurs. Les productions agricoles du territoire couvrent un large panel de produits : lait, viande, céréale, légumes, fruits etc. Dans un contexte actuel où consommateurs cherchent des produits de qualité, exploités localement et dans le respect de leur cadre de vie, renforcer le lien entre producteurs et consommateurs par une meilleure connaissance des productions locales par la population apparaît comme un enjeu majeur pour le territoire. De plus, une telle démarche s'inscrit dans une réponse globale à la question du développement durable puisqu'elles permettent de faire consommer localement ce qui est produit localement, généralement des produits de saison (réduction des gaz à effet de serre).

Enfin, le tourisme, comme les autres activités doit contribuer au développement durable mais d'autre part il s'appuie sur un patrimoine culturel, environnemental et historique. Le déploiement de labels communaux est un engagement fort par exemple d'une collectivité et donne l'exemple à ses administrés.

NATURE DE L'ACTION ET PRESCRIPTION TECHNIQUE

- Identifier les sujets à mettre en avant et identifier les partenaires pouvant intervenir.
- Créer un agenda partagé des événements organisés sur le territoire.
- Proposer des animations grand public et scolaires lors d'événements (Fête de la Biodiversité, Fréquence Grenouille, Journée Mondiale Zones Humides, Semaine du développement durable, 48h Nature, Journées du Patrimoine, Nuit de la Forêt, etc.).
- Organiser des animations ponctuelles à destination des élus, des scolaires et du grand public : Conférences, Projection films, Chantiers bénévoles, chantiers Team building pour les entreprises du territoire, Concours photos, etc.
- Développer les actions de sciences participatives, nationales (Vigiflore, Spipoll etc.) et locales (Observatoire biodiversité Jardins (CPIE Béarn)).
- Communiquer sur la réalisation d'atlas de la biodiversité communaux, avec participation des acteurs du territoire (exemple de Ferrières).
- Elaborer un plan de valorisation à l'échelle de la CCPN (création d'une charte graphique, installation de panneaux d'informations, observatoires, etc.), en lien avec le chargé de communication de la CCPN
- Proposer des parcours valorisant des enjeux environnementaux lors de manifestations sportives (trails, randonnées, cross, vélo, équestre, etc.). Prendre en compte la biodiversité lors de l'organisation d'événement sportifs, notamment ceux pour lesquels une subvention est apportée par la CCPN.

- Prendre en compte les enjeux environnementaux dans de futures mises à jour du Plan Local de Randonnées (PLR) avec le renfort d'itinéraires orientés vers la découverte de la biodiversité et le déploiement de possibles mobilités douces.
- Intégrer les enjeux environnementaux et leur valorisation dans les projets d'aménagements touristiques (ex : Soulor ; projet d'eau vive au pont des grottes).
- Soutenir et accompagner de possibles labellisations : Villes et Villages fleuris, Charte + Nature, Territoire BIO, Mon Village Espace de Biodiversité, etc. Territoire Engagé pour la Nature, village étoilé...

Commune(s) concernée(s)	Toutes les communes du territoire
Surface ou linéaire approximatif	32 675 ha soit tout le territoire, avec une priorité sur les acteurs (propriétaires, élus, techniciens etc.) intervenant sur les réservoirs de biodiversité et espaces fonctionnels.
Nécessité de la maîtrise foncière de l'espace	Non
Pression(s) et menace(s) recensée(s)	-

MISE EN ŒUVRE	
Porteur(s) de projet potentiel(s)	Communauté de Communes du Pays de Nay ; Communes ; Associations d'éducation à l'environnement, Ecoles ; Chambre d'Agriculture 64 et autres organismes professionnels agricoles ou structures animatrices (CIVAM etc.).
Partenaire(s) potentiel(s)	Communes, Ecoles, Education nationale, CPIE Béarn, CD 64 : RdV Nature du 64, CLAB, Fédération de Chasse 64, Graine Nouvelle-Aquitaine, CEN NA, Terra Pitchoun, association de sensibilisation Commun vivant, Collectivités, FDAAPPMA 64 ; CEN NA, Associations d'éducation et sensibilisation à l'environnement, animateurs natures indépendants ; Région NA ; DRAAF ; SAFER ; ABDEA ; CIVAM ; Terre de Lien ; Lycées agricoles ; CUMA ; ETA ; FDC 64 ; Agriculteurs ; Syndicats agricoles ; DDT Service agriculture ; Collectivités ; Interbio ; Vallée Bio du Gave.
Public visé	- Toutes les établissements scolaires (primaires, collèges, lycées) du territoire et établissements accueillant du jeune public (crèches, établissements spécialisés, centres aérés, centres de vacances, clubs sportifs, etc.). - Toute la population (habitants, élus, exploitants, entrepreneurs, touristes, usagers, sportifs, etc.) - Les propriétaires de parcelles avec un enjeu écologiques identifié
Fonds mobilisables	- AAP dotations aux écoles / Fond de l'APE / Participation des communes / AAP Région NA Projets éducatifs jeunesse / Région NA Fonds Biodiversité / OFB AAP Aires éducatives / Veilles sur les projets CREDD - Sur le réseau de site ENS du département du 64 : CD64 politique ENS, Région NA politique SCAP, AEAG, FDC 64 / Sur les sites Natura 2000 : Animation Natura 2000 : 80% DDT64 (Etat-Europe) / Autres : AAP Région NA, fond privé, associations locales, etc.
Estimation du coût	Cout prestation de partenaires extérieurs.
Actions complémentaires	Actions n°9 et 11

ÉVALUATION	
Indicateur(s) des résultats	Nombre d'écoles volontaires et participantes / Nombre d'expositions réalisées sur le thème de la biodiversité / Nombre de sorties proposées et animées / Nombre de manifestations / Nombre de formations / Nombre de participants / Labellisation obtenue
Leviers de réussite	Sensibilisation accrue / Volonté des élus locaux / Volonté des directeurs d'écoles et des enseignants / Volonté de collectifs et associations locales / Mobilisation d'outils adaptés / Réussite des événements
Perspective à long-terme	Déploiement des sorties, animations, rencontres, projets pédagogiques, concours, expositions, etc.

RESSOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

CONCLUSION

La Trame Verte et Bleue constitue un volet important du projet de territoire à l'horizon 2030, la phase de stratégie et de définition du plan d'action est maintenant achevée. La volonté de la CCPN était de favoriser l'appropriation par les élus du territoire afin qu'ils se saisissent du projet. Pour se concrétiser, des échanges suivis avec les différents partenaires potentiels seront réalisés pour préciser les modes d'action et agir dans l'intérêt de la biodiversité. Sur des projets portés par la collectivité dans le cadre de ses compétences ; **elle se positionnera comme acteur et animateur quand les compétences le permettent et en tant que coordinateur/informateur dans le cas contraire.**

Il convient de mettre en place le plan d'actions et d'en assurer le suivi. Les actions seront donc échelonnées et pourront être adaptées selon les situations ou l'évolution des connaissances.

ANNEXES

Annexe 1 : Questionnaire à destination des élus sur la stratégie du patrimoine naturel à destination des communes

Dans le cadre de la mise en place de la **Trame Verte et Bleue** sur notre territoire, un diagnostic a été réalisé en 2021, il vous a d'ailleurs été transmis pour la partie concernant votre commune.

Pour faire suite à cette étude et afin de la décliner en action opérationnelle sur le territoire, nous devons réaliser une **stratégie en faveur du patrimoine naturel**. Afin de la construire ensemble, nous vous consultons pour être au plus près de vos attentes et de la réalité du territoire.

Ce questionnaire a pour objectif de recueillir **vos retours et vos priorités en matière de préservation du patrimoine naturel**. Vos réponses serviront de socle pour l'animation de trois ateliers d'échanges sur la connaissance, la gestion et la sensibilisation du patrimoine naturel auxquels vous serez conviés. Vous co-construirez ainsi la stratégie du territoire relative au patrimoine naturel et sa déclinaison en actions concrètes.

Le questionnaire est en deux parties : une première sur votre retour concernant la Trame Verte et Bleue et une seconde partie sur le patrimoine naturel au sens large.

Vous pouvez remplir ce questionnaire seul ou de façons concertées (en conseil municipal par exemple).

Pour une meilleure compréhension, vous trouverez ci-joint (fiche explicative) un bref rappel du principe de Trame Verte et Bleue.

TRAME VERTE ET BLEUE

Pour une meilleure compréhension, vous trouverez ci-joint (fiche explicative) un bref rappel du principe de Trame Verte et Bleue

Généralités

1. **Avez-vous assisté à la restitution de l'étude la Trame Verte et Bleue ?**
 - Oui
 - Non
2. **A ce stade, pensez-vous avoir compris les objectifs de la Trame Verte et Bleue tels qu'ils pourraient être définis sur la CCPN ?**
 - Oui
 - Non

Si non, une réunion d'échanges avec présentation synthétique et pédagogique sur ce sujet aura lieu le **28 mars 2023 à 18h30** dans les locaux de CCPN.
3. **Si vous deviez le résumer en 2 phrases ; pour vous qu'est-ce que la Trame Verte et Bleue ?**
 -

Votre Commune

4. **Vous avez reçu la carte communale issue des trames écologiques présentes sur votre territoire, avez-vous pris connaissance de cette carte ?**
 - Oui
 - Non
5. **Avez-vous repéré les particularités de votre commune sur cette carte ?**
 - Oui
 - Non
6. **Avez-vous repéré des secteurs non identifiés dans le diagnostic qui, pour vous, présentent un intérêt ?**
 - Oui
 - Non

Si oui lesquels :

- | | |
|--|--|
| 7. Selon vous est-ce que des milieux à protéger/restaurer sont présents dans votre commune ? | <ul style="list-style-type: none"> • Oui • Non |
| 8. Avez-vous repéré des zones à restaurer sur cette carte ? | <ul style="list-style-type: none"> • Oui • Non <p>Si oui lesquelles et que serait-il nécessaire d'y faire :
 </p> |

PATRIMOINE NATUREL

Perceptions

- | | |
|---|--|
| 9. Pensez-vous que la biodiversité de votre commune soit...
(En nombre et qualité) | <ul style="list-style-type: none"> • Inexistante • Peu importante • Importante • Très importante |
| 10. Observez-vous une dégradation de la biodiversité et des milieux naturels dans votre commune ? | <ul style="list-style-type: none"> • Oui • Non <p>Si oui, quelles pourraient en être les causes selon vous ?
 Aucune cause avérée
 Activités humaines
 Changement climatique
 Autres :</p> |
| 11. Dans votre commune, des actions qui pourraient entrer dans le cadre de la stratégie pour le patrimoine naturel sont-elles en cours ou en projet (menées par la commune ou des associations) ? | <ul style="list-style-type: none"> • Oui • Non <p>Si oui lesquelles :</p> |

Enjeux et contraintes de votre commune

- | | |
|--|--|
| 12. Pensez-vous qu'il existe des contraintes à la mise en place d'une stratégie pour le patrimoine naturel ? | <ul style="list-style-type: none"> • Oui • Non <p>Si oui lesquelles :</p> |
| 13. Selon-vous à quels enjeux la future stratégie pour le patrimoine naturel doit-elle répondre ?
(Citer les 3 plus importants) | <ul style="list-style-type: none"> • Protéger les milieux remarquables des communes de notre territoire • Restaurer les espaces naturels dégradés de notre territoire • Restaurer la nature en ville • Restaurer le potentiel piscicole de nos cours d'eau • Participer à l'attractivité du territoire par exemple pour y séjourner ponctuellement (tourisme) ou définitivement (habitat) • Participer à la mise en valeur du patrimoine naturel de notre territoire • Améliorer les connaissances en termes de biodiversité • Sauvegarder les paysages • Préserver l'accessibilité des espaces d'altitude (fermeture) • Aménager durablement le territoire en intégrant le volet espaces naturels / biodiversité (lutter contre les îlots de chaleur, zone d'expansion de crue, stockage du carbone...) • Améliorer le cadre de vie (qualité de l'air, ressource en eau...) / Bien-être et santé des administrés |

- Autre :

- | | |
|---|--|
| <p>14. Les pratiques agricoles constituent un volet incontournable du patrimoine naturel, vous avez été nombreux à le signaler lors de la Conférence des Maires. Pour vous, la stratégie du patrimoine naturel doit permettre :</p> | <ul style="list-style-type: none"> • De soutenir la diversité des cultures • De soutenir les pratiques extensives • Un accompagnement vers des pratiques plus durables • De développer l'agroforesterie et le bocage • De maintenir les activités pastorales • De porter un projet socio-économique • Autre : |
|---|--|

Vos besoins et priorités

- | | |
|--|---|
| <p>15. Pouvez-vous identifier 2 besoins / souhaits de votre commune concernant le patrimoine naturel ?</p> | <ul style="list-style-type: none"> • • |
| <p>16. Selon-vous y-a-t-il un thème / sujet / activité que la stratégie pour le patrimoine naturel doit aborder de manière indispensable ?</p> | <ul style="list-style-type: none"> • |
| <p>17. Sur la base du diagnostic, sur quels types de milieux souhaitez-vous porter l'attention dans votre commune ?</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Zones humides • Forêts et forêts anciennes • Landes sèches • Prairies naturelles • Pelouses sèches |
| <p>18. Pourriez-vous classer les objectifs suivants de la future stratégie pour le patrimoine naturel par ordre de priorité ?</p> <p>Prioritaire - Secondaire</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Ralentir la perte de biodiversité • Assurer un développement socio-économique • Se tourner vers des pratiques plus durables • Participer au développement local • Participer à une prise de conscience des enjeux environnementaux • Mieux gérer les espaces naturels • Assurer une gestion raisonnée des ressources naturelles • Créer et maintenir des corridors écologiques via des actions coordonnées • Participer à l'aménagement du territoire • Participer à la diversité des paysages • Accompagner les milieux agricoles dans les mesures agro-environnementales et climatique (ex : préservation des |

pollinisateurs, protection contre les aléas climatiques, reconstitution des sols...)

19. Quels types d'action votre commune pourrait-elle accompagner ?

- Création de mares
- Création de haies (pour la biodiversité)
- Entretien des chemins plus écologique
- Plantation d'arbres
- Création de verger (conservatoire, pédagogique...)
- Renaturation de l'espace public
- Modification de la gestion de l'éclairage public
- Mise en place d'un atlas de biodiversité
- Débroussaillage pour restaurer des landes
- Utilisation de graines et espèces locales
- Création de passages pour la faune
- Suivre l'évolution de la biodiversité
- Réduction de l'usage de pesticides
- Mise en place de statuts de protection si besoin
- Préservation de corridors naturels ou agricoles au sein de la trame bâtie dans le document d'urbanisme
- Création d'espaces ludo-éducatifs sur la biodiversité
- Organisation d'évènement de sensibilisation de la population à la biodiversité
- Autre :

Informations

20. Nom – Prénom - Fonction

-

21. Commune

-

22. Nous imaginions organiser des ateliers de travail en juin, seriez-vous intéressé pour accueillir dans votre commune ces ateliers ?

- Oui
- Non

23. Verriez-vous des personnes ressources de votre commune qui pourraient participer à la réflexion ?

- Coordonnées :
- Rôle dans la commune :

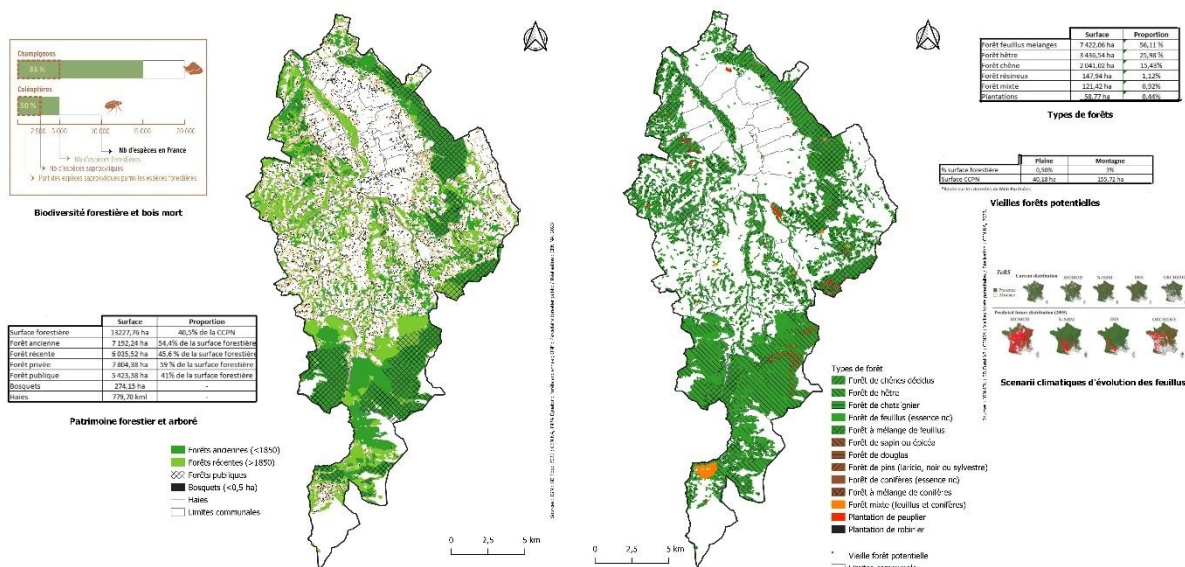
24. N'hésitez-pas à écrire ci-après tout complément au questionnaire qui vous paraît nécessaire

-

Annexe 2 : Poster support des ateliers thématiques

Patrimoine naturel forestier : Quelles démarches pour préserver et gérer les forêts ?

Etat des lieux :



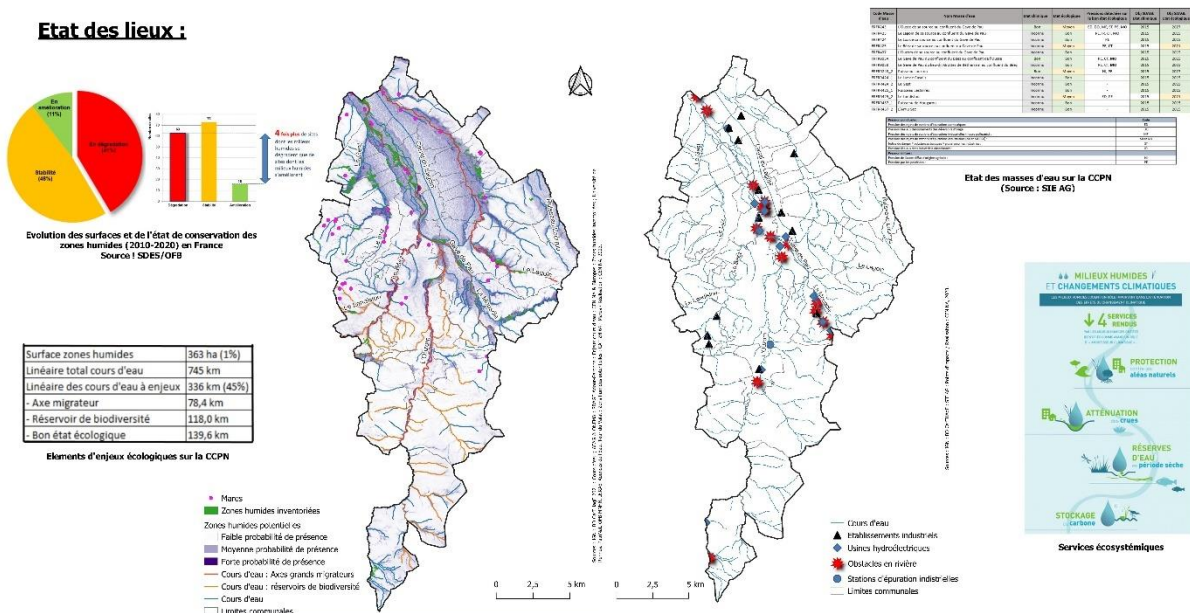
Axes de réflexion :

Pour la forêt publique et la forêt privée :

- Comment concilier la biodiversité forestière avec la gestion forestière ? (Espèces, vieilles forêts, préservation ...)
- Quelle gestion forestière face au changement climatique ? (Adaptation, lutte, filière ...)
- Quelle prise en compte du patrimoine arboré ? (Haies, bosquets, développement ...)

Eau, Société et Biodiversité : Quel avenir pour les zones humides et les milieux aquatiques ?

Etat des lieux :



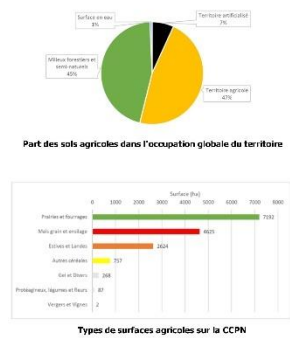
Axes de réflexion :

Pour les zones humides et les cours d'eau :

- Quelles démarches pour préserver ces écosystèmes ? (Espèces, fonctionnalité, gestion ...)
- Quelle gestion face au changement climatique et usages sociétaux ? (Adaptation, lutte, économie ...)
- Comment valoriser ces milieux et leur préservation ? (Sensibilisation, économie...)

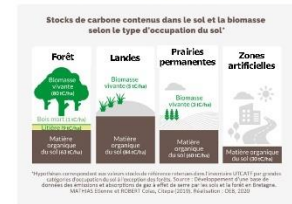
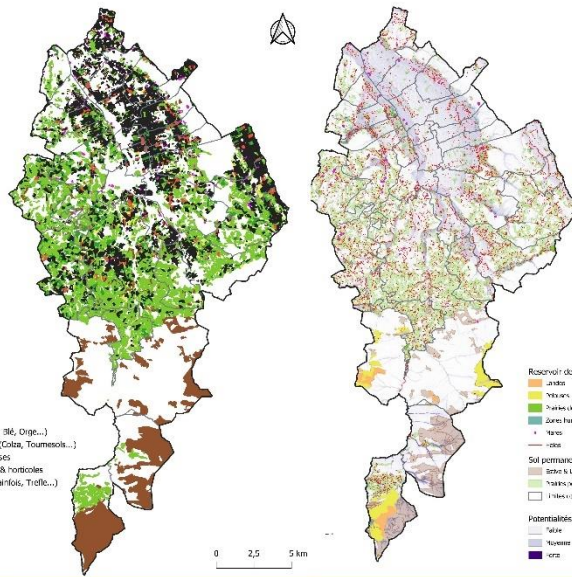
Transition écologique agricole : Comment associer patrimoine naturel et agriculture pour des bénéfices partagés ?

Etat des lieux :

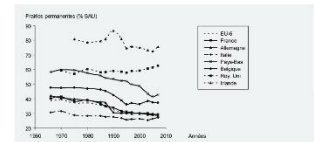


Types d'agriculture

- Culture céréalière (Maïs, Blé, Orge...)
- Culture d'oléagineux (Colza, Tournesols...)
- Culture de légumineuses
- Cultures maraîchères et horticoles
- Tournesol (Luzerne, Sainfoin, Trèfle...)
- Sarclées
- Estivage & Landes
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Vergers et vignes
- CCPN, Haies
- Limites communales



Stockage carbone et prairies



Réservoir de biodiversité agricoles

Forêts
Zones humides
Zones sèches
Zones humides

Sol permanent
Zones humides
Zones sèches

Potentialités de zones humides
Zones humides
Zones sèches



Axes de réflexion :

Pour les espaces agricoles :

- Quelles démarches pour soutenir la conservation et promouvoir la biodiversité dans les agrosystèmes ? (Espèces, fonctionnalité, gestion ...)
- Comment valoriser ces milieux et leur préservation ? (Sensibilisation, économie, production et consommation durable...)
- Quelle gestion face au changement climatique et aléas ? (Adaptation, atténuation, économie ...)